



Recherche sur l'opinion publique concernant la paie électronique de 2022-2023

Rapport définitif

Préparé pour l'Agence du revenu du Canada

Nom du fournisseur : Nanos Research

Numéro de contrat : CW2274121

Valeur du contrat : 200 111,17 \$ (TVH comprise)

Date d'attribution : 16 février 2023

Date de remise : Septembre 2023

Numéro d'enregistrement : POR-135-22

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent rapport, veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada à l'adresse cra-arc.media@cra-arc.gc.ca.

This report is also available in English.

Droits d'auteur

Recherche sur l'opinion publique concernant la paie électronique de 2022-2023

Rapport DÉFINITIF

Préparé pour l'Agence du revenu du Canada
Nom du fournisseur : Nanos Research
Septembre 2023

Ce rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats des études quantitatives et qualitatives menées par Nanos Research au nom de l'Agence du revenu du Canada. Les deux composantes de la recherche comprenaient un échantillon d'adultes de la population générale qui étaient sur le marché du travail ou qui cherchaient à entrer ou à revenir sur le marché du travail. L'étude quantitative a été menée en ligne, en anglais et en français, du 31 mars au 28 mai 2023, tandis que les discussions de groupe en personne ont eu lieu du 27 mai au 15 juin 2023.

This publication is also available in English under the title: 2022-2023 ePayroll Public Opinion Research.

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Une autorisation écrite préalable doit être obtenue auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent rapport, veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada à l'adresse cra-arc.media@cra-arc.gc.ca.
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
CANADA

Numéro de catalogue : Rv4-189/2023F-PDF

Numéro international normalisé du livre : 978-0-660-49952-9

Publications connexes (numéro d'enregistrement)

Numéro de catalogue : Rv4-189/2023E-PDF (rapport définitif, anglais)

Numéro international normalisé du livre : 978-0-660-49951-2

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Agence du revenu du Canada, 2023.



Table des matières

Rapport sommaire.....	2
A. But et objectifs de l'étude	2
B. Méthode.....	3
C. Valeur du contrat	4
D. Principales constatations par thème.....	5
E. Énoncé sur la neutralité politique et coordonnées de la personne-ressource	11
Résultats détaillés	12
Constatations détaillées – Composante quantitative	15
A. Interruption de rémunération.....	15
B. Préparation des déclarations de revenus.....	22
C. Projet de paie électronique.....	30
Constatations détaillées – Composante qualitative	41
A. Connaissance et compréhension d'une solution de paie électronique	41
B. Possibilités et préoccupations liées à l'initiative de paie électronique.....	42
C. Idées pour une plateforme d'utilisateurs de paie électronique	48
D. Recommandations et communications.....	49
Annexe A : Méthodologie	51
Annexe B : Questionnaire	61
Annexe C : Instruments de recherche qualitative.....	77

Rapport sommaire

A. But et objectifs de l'étude

Le gouvernement du Canada a lancé une initiative appelée « paie électronique » qui vise à formuler une recommandation pour la modernisation de la façon dont les employeurs envoient les renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie aux ministères et aux organismes. L'objectif est de réduire le fardeau administratif pour les employeurs canadiens et de simplifier le versement des prestations et la prestation des services du gouvernement. L'initiative est dirigée par l'Agence du revenu du Canada (ARC), en partenariat avec Emploi et Développement social Canada et le Bureau de la dirigeante principale de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor. Cette initiative fait partie de l'engagement pris par le gouvernement dans le budget de 2021 à l'égard de la proposition d'une solution en temps quasi réel visant à mieux servir les entreprises canadiennes.

Le projet donnera lieu à un plan de mise en œuvre chiffré qui comprendra ce qui suit :

- une analyse de rentabilisation;
- un plan de transformation;
- un cadre de gestion de projet.

La première phase de la recherche a fourni à l'ARC une mesure quantitative des opinions et des perceptions du public, tandis que la deuxième phase (qualitative) complétera les résultats de la phase quantitative et fournira à l'ARC de meilleurs renseignements contextuels concernant l'opinion publique au sujet de la solution de paie électronique. Les deux phases orienteront la prise de décisions stratégiques en aidant à évaluer le niveau d'aisance des Canadiens, leurs préjugés et leurs idées fausses à l'égard d'une solution de paie électronique, de même qu'à cerner les nouveaux défis et les nouvelles possibilités qui pourraient avoir une incidence sur eux.

Les objectifs précis de la recherche étaient les suivants :

- Permettre de comprendre ce que les Canadiens pensent d'une solution de paie électronique en ce qui concerne la protection des renseignements personnels, l'interface utilisateur, l'expérience, la commodité et la clarté des renseignements;
- Cerner les défis potentiels liés à l'accessibilité et à l'accès;
- Évaluer les préjugés et les idées fausses des Canadiens à l'égard d'une solution de paie électronique;
- Cerner les possibilités et les défis potentiels liés à la solution de paie électronique;
- Fournir des renseignements clés qui orienteront les recommandations pour la solution de paie électronique, notamment en ce qui concerne les communications et la promotion de la solution à l'avenir.

B. Méthode

Méthode quantitative

Le sondage a été mené auprès de 1 717 Canadiens âgés de 18 à 65 ans qui étaient sur le marché du travail ou qui cherchaient à entrer ou à revenir sur le marché du travail. Cet échantillon de Canadiens comprenait un suréchantillon de 75 personnes dans les territoires.

L'échantillon du sondage provient de deux sources :

- 1) le panel probabiliste de Nanos, qui contient environ 40 000 Canadiens recrutés au hasard pour se joindre au groupe de discussion par téléphone fixe et téléphone cellulaire avec des agents en direct;
- 2) un recrutement au hasard supplémentaire d'adultes par téléphone fixe et téléphone cellulaire pour garantir la couverture des territoires.

L'échantillon obtenu contient des personnes qui ont toutes été recrutées au hasard par téléphone, ce qui permet d'associer une marge d'erreur à la recherche. Tous les répondants ont répondu au sondage en ligne.

Le sondage en ligne a été mené du 31 mars au 28 mai 2023, en anglais et en français. La programmation du sondage a été mise à l'essai de façon approfondie en ligne dans les deux langues. La méthode détaillée se trouve à l'Annexe A et le questionnaire est fourni à l'Annexe B.

La marge d'erreur pour un sondage aléatoire mené auprès de 1 717 Canadiens âgés de 18 à 65 ans faisant partie de la population active est de plus ou moins 2,4 %, 19 fois sur 20 (intervalle de confiance de 95 %). Il est important de noter que les résultats pour les sous-groupes comportent une marge d'erreur d'échantillonnage plus grande que pour l'échantillon global, en raison de la taille plus petite de leur échantillon. De plus, la marge d'erreur d'échantillonnage est plus élevée pour les questions où la moitié des répondants ont donné une même réponse, et l'autre moitié, l'autre réponse. La marge d'erreur d'échantillonnage diminue pour les questions où le pourcentage observé pour une réponse donnée approche 0 % ou 100 %.

Méthode qualitative

La composante qualitative de ce programme de recherche comprenait des discussions de groupe en personne avec des Canadiens âgés de 18 à 65 ans faisant partie de la population active (cela excluait les retraités et ceux qui avaient quitté le marché du travail de façon permanente).

Les discussions de groupe ont eu lieu dans les communautés suivantes :

- Vancouver (deux groupes)
- Sudbury (deux groupes)
- Halifax (un groupe)
- Moncton (un groupe)
- Montréal (un groupe)
- Trois-Rivières (un groupe)
- Yellowknife (rural) [un groupe]
- Winnipeg (Autochtones) [un groupe]

Les deux discussions de groupe au Québec et la discussion de groupe à Moncton ont eu lieu en français, tandis que les autres ont eu lieu en anglais. Chaque séance durait jusqu'à 120 minutes.

Chaque groupe comptait de 4 à 10 participants et 10 personnes étaient recrutées par groupe pour atteindre cet objectif. Un total de 79 personnes ont participé aux discussions de groupe sur un total de 100 personnes recrutées.

Le lectorat doit noter que la recherche menée auprès de groupes de discussion est conçue pour révéler une vaste gamme d'opinions et d'interprétations, plutôt que pour mesurer le pourcentage de la population cible ayant un point de vue particulier. Les résultats ne doivent pas être utilisés pour estimer la proportion numérique ou le nombre de personnes de la population ayant un point de vue en particulier puisqu'ils ne sont pas statistiquement extrapolables. Elle a permis à l'ARC d'évaluer les points de vue et de recueillir des renseignements approfondis auprès de communautés d'intérêts précises.

Pour obtenir la méthode détaillée, y compris le profil des participants, veuillez consulter l'Annexe A.

C. Valeur du contrat

La valeur totale du contrat était de 200 111,17 \$ (TVH comprise).

Nom du fournisseur : Nanos Research

Numéro de contrat de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada : CW2274121

Date initiale du contrat : 16 février 2023

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec l'ARC à l'adresse cra-arc.media@cra-arc.gc.ca.

D. Principales constatations par thème

Composante quantitative

Le projet de paie électronique est une initiative du gouvernement du Canada qui vise à moderniser la façon dont les employeurs envoient les renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie aux ministères et aux organismes, dans le but ultime de réduire le fardeau administratif pour les employeurs canadiens et de simplifier le versement des prestations et la prestation des services du gouvernement. Par conséquent, les thèmes abordés dans le sondage vont des expériences de travail personnelles (p. ex., expérience par rapport à la perte de salaire, à l'obtention d'un feuillet T4 ou à la production d'une déclaration de revenus) aux pensées et aux attitudes à l'égard d'un service de paie électronique potentiel.

Interruption de rémunération

- Les deux tiers des Canadiens faisant partie de la population active (65 %) ont indiqué avoir subi une interruption de rémunération à un moment donné au cours de leur expérience de travail, ce qui se produit lorsqu'un emploi prend fin ou qu'un employé quitte ses fonctions en raison d'une grossesse, d'une blessure, d'une maladie, d'un départ à la retraite, d'une mise à pied, d'un congé non payé, d'un congédiement, d'une adoption ou d'un congé de soignant.
- Les personnes qui ont indiqué avoir subi au moins une interruption de rémunération sont plus susceptibles de dire que cela s'est produit pour la dernière fois il y a plus de 5 ans (36 %) ou au cours des 12 derniers mois (26 %).
- Près d'un Canadien sur deux faisant partie de la population active et ayant déjà subi une interruption de rémunération a indiqué avoir demandé et reçu des prestations d'assurance-emploi (48 %), tandis que 43 % d'entre eux ont indiqué ne pas avoir demandé de prestations d'assurance-emploi et 7 % ont indiqué avoir demandé des prestations d'assurance-emploi, mais ne pas en avoir reçu. Parmi ceux qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi, un Canadien sur trois a indiqué avoir attendu de trois à quatre semaines (32 %) avant de recevoir son premier paiement, tandis qu'environ le quart a indiqué avoir attendu plus de quatre semaines (26 %) ou deux semaines ou moins (22 %).
- Seulement 1 personne sur 10 qui a reçu des prestations d'assurance-emploi a indiqué avoir travaillé à temps partiel ou des semaines complètes lorsqu'elle recevait des prestations d'assurance-emploi pendant une interruption de rémunération (13 %), et les répondants sont plus susceptibles de dire qu'il était très ou plutôt facile (47 %) de calculer leurs heures et leur rémunération plutôt que très ou plutôt difficile (31 %).
- Un peu plus de la moitié des Canadiens faisant partie de la population active ont indiqué n'avoir jamais changé d'employeur au cours de l'année civile (55 %), tandis que 45 % ont indiqué avoir changé d'employeur. Parmi ceux qui ont indiqué avoir changé d'employeur au cours de l'année civile, un peu plus de la moitié ont indiqué ne pas avoir demandé de feuillet T4, mais en ont reçu un (53 %), tandis qu'un sur cinq a indiqué avoir demandé et reçu rapidement un feuillet T4 (22 %). Un autre 14 % des répondants ont indiqué avoir demandé un feuillet T4 et avoir attendu longtemps avant de le recevoir.

Préparation des déclarations de revenus

- Parmi les Canadiens faisant partie de la population active, 9 sur 10 ont indiqué avoir envoyé une déclaration de revenus des particuliers au cours de la dernière année (90 %), tandis que 8 % ont indiqué ne pas l'avoir fait. Ceux qui n'ont pas produit de déclaration de revenus ont cité le plus souvent les raisons suivantes : ils vivent des situations personnelles difficiles (18 %), ils prévoient produire une déclaration sous peu ou ils attendent quelqu'un ou quelque chose (15 %), ils trouvent le processus fiscal trop déroutant ou compliqué (11 %) et il leur manque des documents (11 %).
- La majorité des personnes qui ont indiqué avoir reçu de l'aide pour produire leur déclaration de revenus la plus récente ont fait appel à un préparateur de déclarations de revenus (80 %) plutôt qu'à un ami ou à un membre de la famille (19 %).
- Plus de 8 Canadiens sur 10 faisant partie de la population active ont indiqué être inscrits au service en ligne Mon dossier de l'ARC (85 %), tandis qu'un nombre moins élevé d'entre eux ont indiqué être inscrits à Mon dossier Service Canada (MDSC) de Service Canada (43 % y étaient inscrits, 40 % ne l'étaient pas et 18 % n'étaient pas certains).
- Les personnes inscrites au service Mon dossier de l'ARC avaient un niveau élevé de satisfaction à l'égard de l'utilité (77 % étaient très ou plutôt satisfaits), de la navigation (66 %) et de la conception du service (64 %), avec la plus grande satisfaction accordée à l'utilité du service. Une tendance similaire se dégage chez les personnes inscrites à MDSC de Service Canada dans l'évaluation de différents éléments du service (71 % pour l'utilité, 63 % pour la navigation et 59 % pour la conception).

Projet de paie électronique

- La majorité des Canadiens faisant partie de la population active ont indiqué ne pas avoir entendu parler du projet de paie électronique du gouvernement du Canada auparavant (93 %), tandis que seulement 7 % ont indiqué en avoir déjà entendu parler.
- Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer l'incidence positive ou négative d'un certain nombre de résultats potentiels d'un service de paie électronique sur leurs impressions à l'égard de l'initiative, les répondants ont accordé le niveau de positivité le plus élevé aux résultats suivants : la réduction de la nécessité de déclarer les mêmes renseignements au gouvernement à plusieurs reprises (83 %), la simplification du versement des prestations et de la prestation des services du gouvernement aux Canadiens (77 %) et l'accès numérique à leur propre dossier de paie électronique et la possibilité d'utiliser les renseignements comme « preuve de revenu » valide (76 %).
- On a montré aux répondants trois énoncés et on leur a demandé d'évaluer la mesure dans laquelle chacun de ces énoncés les préoccupe ou non en ce qui concerne la mise en œuvre d'un service de paie électronique potentiel. Les opinions étaient plutôt partagées. Environ 4 répondants sur 10 étaient soit très ou plutôt préoccupés, soit pas vraiment ou pas du tout préoccupés. Toutefois, les Canadiens faisant partie de la population active sont beaucoup plus susceptibles d'être très ou plutôt préoccupés (45 %) par le stockage de leurs renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie dans un seul

système exploité par le gouvernement plutôt que dans plusieurs systèmes exploités par plusieurs ministères que de n'être pas vraiment ou pas du tout préoccupés par cela (34 %).

- En ce qui concerne l'incidence des utilisations potentielles d'un service de paie électronique sur les impressions des répondants, les trois quarts des Canadiens faisant partie de la population active ont indiqué que les éléments suivants auraient une incidence plutôt positive ou très positive sur leurs impressions à l'égard de l'initiative de paie électronique : si la coordination des renseignements améliorerait l'efficacité du gouvernement (76 %), si la coordination des renseignements se faisait par l'intermédiaire de canaux sécurisés (74 %) et si l'accès aux renseignements se faisait uniquement selon le principe du « besoin de savoir » (73 %).
- Les Canadiens faisant partie de la population active sont près de cinq fois plus susceptibles d'estimer que le plus important pour eux est la sécurité et la confidentialité de leurs données personnelles (47 %) plutôt que la commodité d'avoir toutes leurs données personnelles et d'emploi à un seul endroit et de pouvoir y accéder quand ils le souhaitent (10 %). Un peu plus de 4 répondants sur 10 ont indiqué que ces éléments étaient d'importance égale pour eux (42 %).
- Lorsqu'on a demandé aux répondants d'évaluer l'importance d'un certain nombre de caractéristiques et d'avantages potentiels d'un service de paie électronique, la capacité à corriger facilement les erreurs qu'ils pourraient trouver dans leurs renseignements personnels (86 %) et le fait de savoir que lorsqu'ils doivent mettre à jour leurs renseignements, ils n'ont qu'à en informer le gouvernement une seule fois et les renseignements sont mis à jour dans l'ensemble des ministères (85 %) ont été considérés comme les caractéristiques et les avantages potentiels les plus importants, soit très ou plutôt importants, par plus de quatre répondants sur cinq. Le fait d'être en mesure de voir les renseignements à jour sur la paie tout au long de l'année (56 %) et le fait que le gouvernement puisse préremplir certains champs de données dans les formulaires couramment utilisés (54 %) ont été considérés comme moins importants comparativement aux autres caractéristiques et avantages potentiels.
- Les Canadiens faisant partie de la population active sont huit fois plus susceptibles d'être tout à fait ou plutôt d'accord (80 %) que tout à fait ou plutôt en désaccord (8 %) avec l'énoncé « Je souhaite que mon employeur obtienne mon consentement avant de communiquer mes renseignements au gouvernement du Canada » lorsqu'on leur demande d'évaluer leur niveau d'accord avec un certain nombre d'énoncés au sujet de l'initiative de paie électronique. Près des deux tiers des Canadiens faisant partie de la population active étaient tout à fait ou plutôt d'accord avec l'énoncé « Je pense que le service de paie électronique a le potentiel de profiter aux Canadiens ordinaires comme moi » (67 %) ou « Le gouvernement du Canada devrait élaborer et mettre en œuvre un service de paie électronique. C'est-à-dire un service amélioré qui permettrait de mieux coordonner les renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie des Canadiens » (64 %). Le niveau d'accord est plus faible relativement au fait de faire confiance au gouvernement du Canada pour assurer la sécurité des renseignements personnels (43 %).

Composante qualitative

Le projet de paie électronique est une initiative du gouvernement du Canada qui vise à moderniser la façon dont les employeurs envoient les renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie aux ministères et aux organismes, dans le but ultime de réduire le fardeau administratif pour les employeurs canadiens et de simplifier le versement des prestations et la prestation des services du gouvernement. La phase qualitative du programme de recherche vise à compléter les résultats de la phase quantitative et à fournir à l'ARC de meilleurs informations contextuels concernant l'opinion publique au sujet de la solution de paie électronique. En tant que tel, les thèmes abordés dans le programme de recherche qualitative comprennent la connaissance et compréhension d'une solution de paie électronique, à la discussion des opportunités et des préoccupations liées à l'initiative de paie électronique, les idées pour une plateforme d'utilisateurs de paie électronique, ainsi qu'aux recommandations et communication.

Connaissance et compréhension d'une solution de paie électronique

- La plupart des participants n'avaient pas entendu parler de l'initiative de paie électronique avant les discussions de groupe. En moyenne, leurs impressions à l'égard de l'initiative de paie électronique étaient positives. Les avantages que représentent la simplification des renseignements relatifs à la paie et l'amélioration de l'accessibilité, les préoccupations concernant la sécurité et la confidentialité, l'incertitude quant à la mise en œuvre et le besoin de plus de renseignements ont influé sur les impressions des participants.
- Certains ont trouvé le concept clair et simple, tandis que d'autres ont estimé qu'il était vague en raison du manque de détails. Les participants voulaient obtenir plus de renseignements sur la façon dont le système fonctionnerait, l'échange de données, les mesures de sécurité et l'incidence sur les employeurs et les petites entreprises pour se forger une opinion plus claire. Des aides visuelles et des organigrammes supplémentaires ont été suggérés pour améliorer la compréhension.

Possibilités et préoccupations liées à l'initiative de paie électronique

- Les points positifs liés à l'initiative de paie électronique relevés par les participants comprenaient la simplification des renseignements relatifs à la paie, l'amélioration de l'accessibilité et des avantages permettant de gagner du temps. Les participants étaient d'avis que l'initiative pourrait réduire les lourdeurs administratives imposées aux services de comptabilité, mener à des renseignements plus exacts et à jour et entraîner des économies de coûts pour les entreprises. De plus, ils ont constaté des avantages liés à l'accélération du traitement des questions liées à l'emploi et à l'amélioration de la détection des erreurs ou de la fraude. Par contre, ils ont mentionné que des points négatifs comme les problèmes de sécurité et de confidentialité des données constituaient de grandes préoccupations, surtout en ce qui concerne la possibilité d'atteintes à la sécurité et d'accès non autorisé à des renseignements de nature délicate. Les autres points négatifs relevés comprenaient le fardeau imposé aux employeurs pour l'entrée régulière de données, les pertes d'emploi potentielles en raison de l'automatisation et l'incidence sur les petites entreprises.
- En ce qui concerne l'accès aux renseignements relatifs à la paie, comme les feuillets T4 et les relevés d'emploi, les participants ont généralement évalué leur capacité à accéder à ces renseignements de façon très positive. Ils ont mentionné qu'ils utilisaient actuellement diverses méthodes, comme les portails fournis par l'employeur, les comptes de l'ARC, les courriels et les documents papier, pour accéder à ces renseignements. Cependant, certains participants ont éprouvé des difficultés, comme des problèmes techniques, de longs temps d'attente et un accès limité après avoir quitté leur emploi.

- En général, les participants étaient d'accord pour dire qu'un service de paie électronique améliorerait leur capacité à accéder aux renseignements relatifs à la paie. Ils ont exprimé leur ouverture à l'égard de l'idée, mais ont souligné des préoccupations, comme les problèmes techniques, l'exactitude des données ainsi que le fait qu'ils doivent compter sur les employeurs pour que ces derniers fournissent des renseignements exacts. Ils ont constaté des avantages potentiels pour les employeurs, les employés et le gouvernement, dont l'amélioration de l'efficacité, de l'exactitude et de l'accessibilité des renseignements relatifs à la paie.
- Même si les participants étaient généralement à l'aise avec l'idée d'utiliser un portail du gouvernement du Canada pour accéder aux renseignements relatifs à la paie, certains ont exprimé des incertitudes quant à la confidentialité et à la sécurité. La confiance à l'égard du gouvernement variait parmi les participants. Certains ont mentionné avoir eu des expériences positives avec les portails du gouvernement et d'autres ont exprimé des préoccupations concernant les atteintes à la sécurité potentielles. Bon nombre d'entre eux ont indiqué qu'ils faisaient plus confiance au gouvernement qu'à d'autres organisations du secteur privé pour stocker leurs renseignements personnels et de nature délicate. Les participants ont aussi relevé plusieurs obstacles et défis potentiels liés à l'initiative de paie électronique, notamment les problèmes technologiques, l'exactitude des données, le coût, l'accessibilité et la résistance au changement.

Idées pour une plateforme d'utilisateurs de paie électronique

- Les participants imaginent l'outil de paie électronique comme un portail sécurisé accessible sur un ordinateur de bureau, avec la possibilité d'une option d'application mobile pour les utilisateurs de téléphones intelligents. L'outil devrait permettre aux utilisateurs d'accéder aux renseignements relatifs à l'emploi comme les feuillets T4, les talons de paie et les relevés d'emploi.
- Les participants ont souligné l'importance d'une navigation facile, d'une fonction de recherche et d'une fonction de clavardage ou de soutien pour aider les utilisateurs. Les facteurs à prendre en compte dans le cadre de la conception de l'outil comprenaient l'accessibilité avec plusieurs options linguistiques et des mesures d'adaptation pour les personnes aveugles ou visuellement affaiblies. Les autres suggestions comprenaient une foire aux questions, des essais par les utilisateurs et des caractéristiques de sécurité et de confidentialité solides. Les caractéristiques importantes soulignées par les participants comprenaient la facilité d'accès, la capacité à mettre à jour les renseignements personnels, l'intégration avec des plateformes existantes du gouvernement et la mise en œuvre de l'authentification à deux facteurs pour une sécurité accrue.

Recommandations et communications

- Les participants avaient des impressions mitigées à l'égard du terme « paie électronique ». Certains l'ont perçu de façon positive, l'associant à la commodité de l'accès électronique aux renseignements relatifs à la paie et à la simplification des processus. Toutefois, de nombreux participants ont eu des impressions négatives ou neutres. Un certain nombre d'entre eux ont indiqué que le terme était accrocheur, mais que le système décrit n'était pas réellement un système de paie. D'autres trouvaient le terme déroutant et limité dans la représentation de la portée plus large de l'initiative. Ils ont suggéré un changement de nom pour mieux refléter le but et éviter les malentendus.

- Les participants ont recommandé l'intégration de l'initiative avec des plateformes existantes, la réalisation d'essais approfondis par les utilisateurs, la prestation d'une formation et d'un soutien adéquats, et la vérification de la convivialité et de la sécurité pendant l'élaboration et la mise en œuvre. Ils ont également recommandé une approche progressive pour la mise en œuvre, en commençant par une plus petite région avant une mise en œuvre à l'échelle nationale.
- Pour une communication efficace avec le grand public, les participants ont indiqué que le gouvernement du Canada devrait mettre l'accent sur la commodité, l'efficacité, la transparence et la sécurité. Ils ont indiqué que des messages clairs sur les avantages et le but de l'initiative devraient être communiqués par l'intermédiaire de divers canaux, comme la télévision, les médias sociaux, les courriels et le courrier traditionnel, pour atteindre efficacement différents publics. En général, les participants ont souligné l'importance de répondre aux préoccupations, d'accorder la priorité aux besoins des utilisateurs et d'assurer une communication claire pour obtenir une acceptation généralisée et favoriser la réussite de l'initiative de paie électronique au Canada.

E. Énoncé sur la neutralité politique et coordonnées de la personne-ressource

Cette attestation doit accompagner le rapport définitif soumis au chargé de projet.

J'atteste par la présente, à titre de représentant de Nanos Research, que les produits livrables sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la Politique sur les communications et l'image de marque et la Directive sur la gestion des communications du gouvernement du Canada. Plus précisément, les produits livrables ne comprennent aucun renseignement sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation du rendement d'un parti politique ou de ses dirigeants.



Nik Nanos
Chef de la science des données et président
Nanos Research
nik@nanos.co
613-234-4666, poste 237

Résultats détaillés

But et objectifs de l'étude

Le gouvernement du Canada a lancé une initiative appelée « paie électronique » qui vise à formuler une recommandation pour la modernisation de la façon dont les employeurs envoient les renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie aux ministères et aux organismes. L'objectif est de réduire le fardeau administratif pour les employeurs canadiens et de simplifier le versement des prestations et la prestation des services du gouvernement. L'initiative est dirigée par l'Agence du revenu du Canada (ARC), en partenariat avec Emploi et Développement social Canada et le Bureau de la dirigeante principale de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor. Cette initiative fait partie de l'engagement pris par le gouvernement dans le budget de 2021 à l'égard de la proposition d'une solution en temps quasi réel visant à mieux servir les entreprises canadiennes.

Le projet donnera lieu à un plan de mise en œuvre chiffré qui comprendra ce qui suit :

- une analyse de rentabilisation;
- un plan de transformation;
- un cadre de gestion de projet.

L'équipe du projet de paie électronique a consulté des ministères, des entreprises, des employeurs, des employés, des groupes d'intervenants, des associations, des fournisseurs de logiciels de paie et des fournisseurs de services tout au long du projet, et elle continuera de le faire. Ces intervenants aideront l'équipe de projet à cerner les défis et les possibilités, en plus de déterminer les caractéristiques qu'ils aimeraient voir dans la solution.

Une recherche sur l'opinion publique auprès d'employés canadiens, qui appuie l'approche « Les gens d'abord » de l'ARC, est une partie clé de cette phase. Les commentaires découlant de cette recherche sur l'opinion publique fourniront à l'équipe de projet des renseignements précieux et orienteront la prise de décisions à mesure que le projet de paie électronique continuera d'évoluer. La réalisation de la recherche au cours de l'étape d'élaboration du plan permettra à des personnes de divers milieux dans l'ensemble du Canada d'avoir la chance de faire part de leurs points de vue.

La consultation élargie sur la paie électronique comprend plusieurs composantes qui influenceront sur la conception de la solution ou des solutions, y compris la consultation d'intervenants comme des associations industrielles, des fournisseurs de logiciels de paie, des vendeurs de logiciels de paie, des universitaires et des experts professionnels de la paie. En décembre 2022, l'ARC a entamé des consultations auprès d'employeurs de toute taille ainsi que d'entreprises et d'employeurs autochtones. Elle souhaite également obtenir les points de vue des Canadiens en général.

L'objectif global de la recherche était d'aider à formuler des recommandations pour une solution de paie électronique potentielle, ainsi que d'orienter les stratégies de communication et les plans pour la promotion de la solution de paie électronique si elle est mise en œuvre.

La première phase de la recherche a fourni à l'ARC une mesure quantitative des opinions et des perceptions du public, tandis que la deuxième phase (qualitative) complétera les résultats de la phase quantitative et fournira à l'ARC de meilleurs renseignements contextuels concernant l'opinion publique au sujet de la solution de paie électronique. Les deux phases orienteront la prise de décisions stratégiques en aidant à évaluer le niveau

d'aisance des Canadiens, leurs préjugés et leurs idées fausses à l'égard d'une solution de paie électronique, de même qu'à cerner les nouveaux défis et les nouvelles possibilités qui pourraient avoir une incidence sur eux.

Les objectifs précis de la recherche étaient les suivants :

- Permettre de comprendre ce que les Canadiens pensent d'une solution de paie électronique en ce qui concerne la protection des renseignements personnels, l'interface utilisateur, l'expérience, la commodité et la clarté des renseignements;
- Cerner les défis potentiels liés à l'accessibilité et à l'accès;
- Évaluer les préjugés et les idées fausses des Canadiens à l'égard d'une solution de paie électronique;
- Cerner les possibilités et les défis potentiels liés à la solution de paie électronique;
- Fournir des renseignements clés qui orienteront les recommandations pour la solution de paie électronique, notamment en ce qui concerne les communications et la promotion de la solution à l'avenir.

Populations cibles

Les programmes de recherche quantitative et qualitative ont été menés auprès de Canadiens âgés de 18 à 65 ans qui étaient sur le marché du travail ou qui cherchaient à entrer ou à revenir sur le marché du travail. Pour la portion quantitative, l'échantillon de Canadiens comprenait un suréchantillon de 75 personnes dans les territoires.

L'échantillon du sondage provient de deux sources :

- 1) le panel probabiliste de Nanos, qui contient environ 40 000 Canadiens recrutés au hasard pour se joindre au groupe de discussion par téléphone fixe et téléphone cellulaire avec des agents en direct;
- 2) un recrutement au hasard supplémentaire d'adultes par téléphone fixe et téléphone cellulaire pour garantir la couverture des territoires.

L'échantillon obtenu contient des personnes qui ont toutes été recrutées au hasard par téléphone, ce qui permet d'associer une marge d'erreur à la recherche. Tous les répondants ont répondu au sondage en ligne.

Pour la recherche qualitative, les participants ont été recrutés en ligne à partir de groupes de discussion et ont reçu le questionnaire de recrutement en ligne (voir l'Annexe C). Seules les personnes admissibles ont été invitées à participer aux discussions de groupe. Chaque groupe comptait de 4 à 10 participants (cible de 6 à 8). Nous avons recruté 10 personnes par groupe pour atteindre cet objectif. Un total de 79 personnes ont participé aux discussions de groupe sur un total de 100 personnes recrutées.

Remarques à l'intention du lecteur :

Ce rapport présente tout d'abord un résumé des principales constatations et conclusions, puis une analyse détaillée des résultats quantitatifs et qualitatifs. Un document distinct renferme pour sa part un ensemble détaillé de « tableaux croisés » qui présentent les résultats pour toutes les questions du sondage en ligne selon des variables clés comme la région, l'âge et le sexe.

Les résultats quantitatifs sont exprimés en pourcentages, sauf indication contraire. La taille de base est l'échantillon total de $n = 1\,717$, sauf indication contraire.

L'échantillon cible était composé de Canadiens âgés de 18 à 65 ans qui étaient sur le marché du travail ou qui cherchaient à entrer ou à revenir sur le marché du travail. Tout au long du rapport, y compris les principales constatations, les répondants sont appelés « Canadiens faisant partie de la population active ».

Les constatations détaillées sont présentées dans les sections qui suivent. Les résultats globaux sont présentés dans la partie principale du rapport et sont habituellement appuyés par des graphiques ou des tableaux. Les résultats pour la proportion des répondants dans l'échantillon qui ont répondu « Je ne sais pas » ou qui n'ont pas fourni de réponse peuvent ne pas être indiqués dans la représentation graphique des résultats dans tous les cas, surtout lorsque la proportion n'est pas importante (p. ex., 10 % ou moins). Les résultats nets cités dans le texte peuvent ne pas correspondre exactement aux résultats individuels indiqués dans les tableaux en raison de l'arrondissement.

Les principales tendances démographiques d'intérêt sont décrites tout au long du rapport dans l'ordre suivant : sexe, âge, province ou territoire, statut d'emploi, revenu et niveau de scolarité, et expérience avec une interruption de rémunération. Seules les différences démographiques qui sont très importantes en fonction de la marge d'erreur de plus ou moins 2,4 % (intervalle de confiance de 95 %) sont présentées. Il est important de noter que les résultats pour les sous-groupes comportent une marge d'erreur d'échantillonnage plus grande que pour l'échantillon global, en raison de la taille plus petite de leur échantillon. De plus, la marge d'erreur d'échantillonnage est plus élevée pour les questions où la moitié des répondants ont donné une même réponse, et l'autre moitié, l'autre réponse. La marge d'erreur d'échantillonnage diminue pour les questions où le pourcentage observé pour une réponse donnée approche 0 % ou 100 %.

Les détails de la méthode et des caractéristiques de l'échantillon se trouvent à l'Annexe A. L'instrument de sondage final se trouve à l'Annexe B.

Constatations détaillées – Composante quantitative

A. Interruption de rémunération

Survenance d'une interruption de rémunération

Parmi les Canadiens faisant partie de la population active, deux sur trois ont indiqué avoir déjà subi une interruption de rémunération (65 %), tandis que le tiers des Canadiens ont indiqué ne jamais en avoir subi une (35 %).

Tableau 1. Interruption de rémunération

Base : Tous les répondants (n = 1 717)

Survenance d'une interruption de rémunération	Total (n = 1 717)
Oui	65 %
Non	35 %

Q1 – En pensant à votre expérience professionnelle, avez-vous déjà été confronté à une interruption de rémunération? Une interruption de la rémunération, ou une perte de salaire, se produit lorsque l'emploi prend fin ou que l'employé quitte son emploi en raison d'une grossesse, d'une blessure, d'une maladie, d'une retraite, d'une mise à pied, d'un congé non payé, d'un licenciement, d'une adoption ou d'un congé de soignant.

Sexe

- Les femmes sont plus susceptibles d'indiquer avoir subi une interruption de rémunération (72 %) que les hommes (58 %).

Âge

- Les jeunes Canadiens (âgés de 18 à 34 ans) faisant partie de la population active sont moins susceptibles d'indiquer avoir subi une interruption de rémunération (57 %) que les Canadiens âgés de 55 à 65 ans (67 %).

Province ou territoire

- Comparativement aux résultats à l'échelle nationale (65 %), les résidents des territoires sont plus susceptibles d'indiquer avoir subi une interruption de rémunération (82 %).

Statut d'emploi

- Comparativement aux résultats à l'échelle nationale (65 %), les travailleurs indépendants sont plus susceptibles d'indiquer avoir subi une interruption de rémunération (80 %).

Temps écoulé depuis la dernière interruption de rémunération

Les Canadiens faisant partie de la population active et ayant indiqué avoir subi une interruption de rémunération disent le plus souvent que cela s'est produit pour la dernière fois il y a plus de 5 ans (36 %) ou au cours des 12 derniers mois (26 %).

Tableau 2. Temps écoulé depuis la dernière interruption de rémunération

Base : Répondants qui ont subi une interruption de rémunération (n = 1 157)

Période	Total (n = 1 157)
Au cours des 12 derniers mois	26 %
Il y a plus d'un an, mais moins de deux ans	12 %
Il y a plus de deux ans, mais moins de trois ans	15 %
Il y a plus de trois ans, mais moins de cinq ans	11 %
Il y a plus de cinq ans	36 %
Je ne me souviens pas	1 %
Je préfère ne pas répondre	<1 %

Q2 – [SI LA RÉPONSE À LA Q1 EST OUI] Quand avez-vous subi votre dernière interruption de rémunération? Était-ce?

Âge

- Les jeunes adultes (âgés de 18 à 34 ans) qui ont subi une interruption de rémunération sont plus susceptibles d'indiquer que cela s'est produit pour la dernière fois au cours de la dernière année (39 %) que les personnes âgées de 35 à 54 ans (21 %) ou de 55 à 65 ans (19 %). Une plus grande proportion de personnes plus âgées, à leur tour, sont plus susceptibles d'indiquer avoir subi une interruption de rémunération pour la dernière fois il y a plus de 5 ans (42 % pour les personnes âgées de 35 à 54 ans et 46 % pour celles âgées de 55 à 65 ans) que les personnes âgées de 18 à 34 ans (19 %).

Revenu

- Les Canadiens à faible revenu (moins de 40 000 \$) qui ont subi une interruption de rémunération sont plus susceptibles d'indiquer que cela s'est produit pour la dernière fois au cours de la dernière année (41 %) que les Canadiens à revenu élevé (plus de 100 000 \$) (19 %) ou que l'ensemble des Canadiens qui sont sur le marché du travail (26 %), et ils sont moins susceptibles d'indiquer que cela s'est produit pour la dernière fois il y a plus de 5 ans (18 % pour les Canadiens à faible revenu et 45 % pour les Canadiens à revenu élevé).

Réception de prestations d'assurance-emploi pendant l'interruption de rémunération

Parmi les Canadiens qui étaient sur le marché du travail et qui ont indiqué avoir subi une interruption de rémunération, un peu moins de la moitié (48 %) ont indiqué avoir demandé et reçu des prestations d'assurance-emploi, tandis que 43 % ont indiqué ne pas avoir demandé ni reçu de prestations d'assurance-emploi et 7 % ont indiqué avoir demandé des prestations d'assurance-emploi, mais ne pas en avoir reçu.

Tableau 3. Réception de prestations d'assurance-emploi

Base : Répondants qui ont subi une interruption de rémunération (n = 1 157)

Demande et réception de prestations d'assurance-emploi	Total (n = 1 157)
Oui, j'ai présenté une demande et j'ai reçu des prestations d'assurance-emploi	48 %
Non, je n'ai pas présenté de demande et je n'ai pas reçu de prestations d'assurance-emploi	43 %
Non, j'ai présenté une demande d'assurance-emploi, mais je n'ai pas reçu de prestations	7 %
Je ne suis pas certain/Je ne me souviens pas	2 %
Je préfère ne pas répondre	<1 %

Q3 – [SI LA RÉPONSE À LA Q1 EST OUI] Pendant cette période, avez-vous reçu des prestations d'assurance-emploi?

Province

- Comparativement à la moyenne nationale (43 %), les résidents du Canada atlantique faisant partie de la population active sont moins susceptibles d'indiquer ne pas avoir demandé ni reçu de prestations d'assurance-emploi (27 %).

Statut d'emploi

- Comparativement aux résultats à l'échelle nationale (48 %), les travailleurs indépendants sont moins susceptibles d'indiquer avoir demandé et reçu des prestations d'assurance-emploi (31 %).

Temps d'attente avant de recevoir des prestations d'assurance-emploi

Parmi ceux qui ont indiqué avoir reçu des prestations d'assurance-emploi pendant une interruption de rémunération, le tiers des répondants ont indiqué avoir attendu de trois à quatre semaines (32 %), tandis que le quart ont indiqué avoir attendu plus de quatre semaines (26 %). Deux répondants sur 10 ont attendu deux semaines ou moins (22 %). Les 20 % restants ont affirmé qu'ils n'étaient pas certains ou qu'ils ne se souvenaient pas du temps d'attente.

Tableau 4. Temps d'attente avant de recevoir des prestations d'assurance-emploi

Base : Répondants qui ont demandé et reçu des prestations d'assurance-emploi (n = 554)

Temps d'attente	Total (n = 554)
Deux semaines ou moins	22 %
De trois à quatre semaines	32 %
Plus de quatre semaines	26 %
Je ne suis pas certain/Je ne me souviens pas	20 %

Q4 – [SI LA RÉPONSE À LA Q3 EST OUI] Combien de temps avez-vous attendu pour votre premier paiement?

Statut d'emploi pendant la réception de prestations d'assurance-emploi

La plupart des Canadiens qui ont indiqué avoir reçu des prestations d'assurance-emploi pendant une interruption de rémunération ont indiqué ne pas avoir travaillé à temps partiel ou des semaines complètes lorsqu'ils recevaient des prestations d'assurance-emploi (84 %), tandis qu'un peu plus de 1 sur 10 d'entre eux ont indiqué avoir travaillé (13 %).

Tableau 5. Travail pendant la réception de prestations d'assurance-emploi

Base : Répondants qui ont demandé et reçu des prestations d'assurance-emploi (n = 554)

Statut d'emploi	Total (n = 554)
Oui	13 %
Non	84 %
Je ne suis pas certain/Je ne me souviens pas	3 %
Je préfère ne pas répondre	<1 %

Q5 – [SI LA RÉPONSE À LA Q3 EST OUI] Avez-vous travaillé à temps partiel ou pendant des semaines complètes pendant que vous receviez des prestations d'assurance-emploi?

Facilité de calcul des heures travaillées pendant la réception de prestations d'assurance-emploi

Les Canadiens faisant partie de la population active et ayant indiqué avoir travaillé à temps partiel ou des semaines complètes lorsqu'ils recevaient des prestations d'assurance-emploi pendant une interruption de rémunération sont plus susceptibles de dire qu'il était très ou plutôt facile (47 %) de calculer leurs heures et leurs gains plutôt que très ou plutôt difficile (31 %). Un autre 17 % ont indiqué que ce n'était ni facile ni difficile.

Tableau 6. Difficulté de calcul des heures et des gains

Base : Répondants qui ont travaillé à temps partiel ou des semaines complètes lorsqu'ils recevaient des prestations d'assurance-emploi (n = 72)

Niveau de difficulté	Total (n = 72)
Très facile/plutôt facile	47 %
Neutre	17 %
Très difficile/plutôt difficile	31 %
Je ne suis pas certain/Je ne me souviens pas	5 %

Q6 – [SI LA RÉPONSE À LA Q5 EST OUI] Vous avez indiqué que vous avez travaillé à temps partiel ou pendant des semaines complètes pendant que vous receviez des prestations d'assurance-emploi. Veuillez indiquer dans quelle mesure il vous a été difficile ou facile de calculer vos heures et votre rémunération sur la base d'une semaine civile allant du dimanche au samedi.

Changement d'employeur au cours de l'année civile

Un peu plus de la moitié des Canadiens qui étaient sur le marché du travail ont indiqué n'avoir jamais changé d'employeur au cours de l'année civile (55 %), tandis que 45 % ont indiqué avoir changé d'employeur.

Tableau 7. Changement d'employeur au cours de l'année civile

Base : Tous les répondants (n = 1 717)

Changement d'employeur	Total (n = 1 717)
Oui	45 %
Non	55 %
Je préfère ne pas répondre	<1 %

Q7 – Avez-vous déjà changé d'employeur au cours de l'année civile (de janvier à décembre)?

Province

- Comparativement à la moyenne nationale (45 %), les adultes qui vivent au Québec sont moins susceptibles d'indiquer avoir changé d'employeur au cours de l'année civile (27 %).

Expérience de la réception de feuillets T4 d'un ancien employeur

Pour la plupart des Canadiens qui ont indiqué avoir changé d'employeur au cours de l'année civile, un feuillet T4 a été reçu sans avoir à le demander (53 %). Un peu plus d'une personne sur cinq a indiqué avoir demandé et reçu un feuillet T4 rapidement (22 %) et 14 % des répondants ont indiqué avoir demandé un feuillet T4 et avoir attendu longtemps avant de le recevoir.

Très peu d'entre eux ont indiqué avoir demandé un feuillet T4, mais ne pas l'avoir reçu (1 %) ou n'avoir ni demandé ni reçu un feuillet T4 (3 %).

Tableau 8. Expérience de l'obtention d'un feuillet T4 d'un ancien employeur

Base : Répondants qui ont changé d'employeur au cours de l'année civile (n = 794)

Expérience de l'obtention d'un feuillet T4	Total (n = 794)
Je n'ai pas demandé de feuillet T4, mais j'en ai reçu un	53 %
J'ai demandé et reçu le feuillet T4 rapidement	22 %
J'ai demandé le feuillet T4, mais il a fallu beaucoup de temps pour le recevoir	14 %
Je n'ai pas demandé ou reçu de feuillet T4	3 %
J'ai demandé le feuillet T4, mais je ne l'ai pas reçu	1 %
Je ne suis pas certain/Je ne me souviens pas	6 %
Je préfère ne pas répondre	< 1 %

Q8 – [SI LA RÉPONSE À LA Q7 EST OUI] Lorsque vous avez changé d'employeur, lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre expérience en ce qui concerne l'obtention d'un feuillet T4 de votre ancien employeur?

B. Préparation des déclarations de revenus

Soumission de déclaration de revenus des particuliers déclarée au cours de la dernière année

Parmi les Canadiens faisant partie de la population active, 9 sur 10 ont indiqué avoir envoyé une déclaration de revenus des particuliers au cours de la dernière année (90 %), tandis que 8 % ont indiqué ne pas l'avoir fait.

Tableau 9. Soumission de déclaration de revenus des particuliers déclarée

Base : Tous les répondants (n = 1 717)

Soumission de déclarations de revenus des particuliers	Total (n = 1 717)
Oui	90 %
Non	8 %
Je ne sais pas	2 %

Q9 – Avez-vous envoyé une déclaration de revenus [QUÉBEC SEULEMENT : fédérale] au cours de la dernière année?

Revenu

- Les Canadiens à revenu élevé (plus de 100 000 \$) faisant partie de la population active sont plus susceptibles d'indiquer avoir envoyé une déclaration de revenus des particuliers au cours de la dernière année (94 %) que les particuliers à faible revenu (moins de 40 000 \$) (79 %).

Raison pour laquelle les participants n'ont pas produit de déclaration de revenus des particuliers

Lorsqu'on leur a demandé d'indiquer ce qui décrivait le mieux la raison pour laquelle ils n'ont pas produit une déclaration de revenus des particuliers au cours de la dernière année, un peu moins d'un cinquième de ceux qui n'ont pas produit de déclaration de revenus ont mentionné des situations personnelles difficiles (18 %). Un autre 15 % des répondants ont indiqué qu'ils prévoyaient produire leur déclaration sous peu ou qu'ils attendaient quelqu'un ou quelque chose, tandis qu'environ 1 répondant sur 10 estime que le processus fiscal est trop déroutant ou compliqué (11 %) ou qu'il lui manque des documents (11 %).

Tableau 10. Raison pour laquelle les participants n'ont pas produit de déclaration de revenus au cours de la dernière année

Base : Répondants qui ont indiqué ne pas avoir soumis de déclaration de revenus des particuliers (n = 135)

Raison de ne pas produire de déclaration	Total (n = 135)
Circonstances personnelles difficiles	18 %
Je planifie de produire une déclaration bientôt/je suis en attente de quelqu'un ou de quelque chose	15 %
Le processus fiscal est trop confus ou compliqué	11 %
Il me manquait des documents	11 %
J'ai peur de devoir de l'argent au gouvernement	9 %
Je n'avais pas envie de le faire	8 %
Je n'ai pas les moyens de m'adresser à un professionnel	5 %
Je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire/occupé/manque de temps	4 %
Non-résident/aucune adresse légale	3 %
Je n'ai pas les moyens de payer les frais pour produire une déclaration en ligne	1 %
Difficultés techniques avec les logiciels en ligne	1 %
Autres	4 %
Aucune de ces réponses	12 %

Q10 – [SI LA RÉPONSE À LA Q9 EST NON] Vous avez indiqué que vous n'avez pas produit votre déclaration de revenus au cours de la dernière année. Parmi les raisons suivantes, laquelle décrit le mieux cette situation? Sélectionnez une seule réponse.

Méthode de préparation de la plus récente déclaration de revenus

Les répondants qui ont indiqué avoir produit une déclaration de revenus des particuliers au cours de la dernière année sont divisés en ce qui a trait à la façon dont ils ont préparé leur dernière déclaration de revenus. Parmi les répondants, 50 % ont indiqué l'avoir préparée eux-mêmes et 50 % ont indiqué avoir reçu de l'aide pour la préparer.

Tableau 11. Aide à la production d'une déclaration de revenus précédente

Base : Répondants qui ont indiqué avoir soumis une déclaration de revenus des particuliers (n = 1 564)

Méthode de préparation de la déclaration de revenus	Total (n = 1 564)
Je l'ai préparée par moi-même.	50 %
J'ai reçu de l'aide.	50 %

Q11. [SI LA RÉPONSE À LA Q9 EST OUI] Avez-vous préparé votre déclaration de revenus par vous-même, ou avez-vous reçu de l'aide de quelqu'un d'autre? Si vous avez utilisé un logiciel d'impôt, cela est considéré comme remplir votre déclaration par vous-même.

Âge

- Les jeunes Canadiens (âgés de 18 à 34 ans) sont plus susceptibles d'avoir indiqué qu'ils ont préparé leur déclaration de revenus la plus récente par eux-mêmes (54 %) que ceux âgés de 55 à 65 ans (44 %), et moins susceptibles de déclarer avoir reçu de l'aide (46 % pour ceux âgés de 18 à 34 ans et 56 % pour ceux âgés de 55 à 65 ans).

Province

- Une plus grande proportion de résidents du Québec qui ont indiqué avoir produit une déclaration de revenus des particuliers au cours de la dernière année affirment avoir reçu de l'aide (59 %) par rapport à la moyenne nationale (50 %).

Statut d'emploi

- Les travailleurs indépendants sont plus susceptibles de déclarer qu'ils ont reçu de l'aide (66 %) que l'ensemble des Canadiens faisant partie de la population active (50 %), et moins susceptibles de dire qu'ils ont préparé eux-mêmes leur déclaration (34 % pour les travailleurs indépendants et 50 % dans l'ensemble).

Revenu

- Les Canadiens à faible revenu (moins de 40 000 \$) faisant partie de la population active sont moins susceptibles de déclarer qu'ils ont produit leur déclaration de revenus la plus récente par eux-mêmes (35 %) que la moyenne nationale (50 %).

Aide reçue pour la préparation de la déclaration de revenus

La majorité des répondants qui affirment avoir reçu de l'aide lors de la préparation de leur déclaration de revenus la plus récente indiquent avoir fait appel à un préparateur de déclarations de revenus ou à un comptable (80 %), tandis qu'une personne sur cinq indique qu'elle a reçu de l'aide d'un ami ou d'un membre de la famille (19 %).

Tableau 12. Qui a fourni de l'aide pour produire une déclaration de revenus?

Base : Répondants qui affirment avoir reçu de l'aide lors de la préparation d'une déclaration de revenus des particuliers (n = 785)

Source d'aide	Total (n = 785)
Membre de la famille ou ami	19 %
Préparateur de déclarations de revenus/comptable professionnel (comprend des entreprises comme H&R Block)	80 %
Programme des bénévoles pour aider les gens à remplir leurs déclarations de revenus	1 %
TurboImpôt	< 1 %

Q12 – [SI LA RÉPONSE À LA Q11 EST A REÇU DE L'AIDE] De qui avez-vous reçu de l'aide?

Âge

- Les jeunes Canadiens (âgés de 18 à 34 ans) sont plus susceptibles de déclarer avoir reçu de l'aide d'un ami ou d'un membre de la famille (27 %) que ceux âgés de 35 à 54 ans (16 %) ou de 55 à 65 ans (13 %), et sont à leur tour moins susceptibles de demander de l'aide à un professionnel (72 % pour ceux âgés de 18 à 34 ans, 83 % pour ceux âgés de 35 à 54 ans et 85 % pour ceux âgés de 55 à 65 ans).

Méthode de soumission de la plus récente déclaration de revenus

Plus de 9 répondants sur 10 qui ont indiqué avoir soumis une déclaration de revenus des particuliers au cours de la dernière année affirment l'avoir soumise en ligne (94 %), tandis que très peu d'entre eux affirment l'avoir soumise par la poste (4 %).

Tableau 13. Méthode de soumission de la dernière déclaration de revenus

Base : Répondants qui ont indiqué avoir soumis une déclaration de revenus des particuliers (n = 1 564)

Méthode	Total (n = 1 564)
En ligne (comprend les fichiers électroniques et IMPÔTNET)	94 %
Par la poste	4 %
Autre façon	1 %
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	2 %

Q13 – [SI LA RÉPONSE À LA Q9 EST OUI] De quelle façon avez-vous soumis votre déclaration de revenus la plus récente?

Inscription à Mon dossier de l'ARC

Plus de 8 Canadiens interrogés sur 10 affirment être inscrits au service en ligne Mon dossier de l'ARC (85 %), alors que 10 % déclarent ne pas être inscrits et 5 % indiquent ne pas savoir s'ils sont inscrits.

Tableau 14. Canadiens inscrits au service Mon dossier de l'ARC

Base : Tous les répondants (n = 1 717)

Statut de l'inscription	Total (n = 1 717)
Oui	85 %
Non	10 %
Je ne sais pas	5 %

Q14 – Êtes-vous inscrit au service en ligne Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada? Mon dossier est un service en ligne qui vous permet entre autres de faire le suivi de votre remboursement, de visualiser ou de modifier votre déclaration, de vérifier les versements de vos prestations et de vos crédits, d'afficher votre plafond de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite, d'effectuer un dépôt direct, et de recevoir du courrier électronique.

Satisfaction à l'égard des fonctions de Mon dossier de l'ARC

Les utilisateurs inscrits au service Mon dossier de l'ARC ont un niveau élevé de satisfaction à l'égard de l'utilité, de la navigation et de la conception de la plateforme en ligne, avec la plus grande satisfaction accordée à l'utilité du service.

Tableau 15. Satisfaction à l'égard des fonctions de Mon dossier

Base : Répondants qui sont inscrits à Mon dossier de l'ARC (n = 1 460)

Fonction (n = 1 460)	Très ou plutôt satisfait	Ni l'un ni l'autre	Très ou plutôt insatisfait	Je ne sais pas
Utilité	77 %	10 %	10 %	3 %
Navigation	66 %	13 %	19 %	3 %
Conception	64 %	17 %	16 %	3 %

Q15 à Q17 – [SI LA RÉPONSE À LA Q14 EST OUI] Veuillez évaluer la mesure dans laquelle vous êtes satisfait ou insatisfait des fonctions suivantes des services en ligne de **Mon dossier de l'Agence**.

Inscription à MDSC de Service Canada

Environ deux Canadiens faisant partie de la population active sur cinq déclarent être inscrits (43 %) à MDSC de Service Canada, alors que presque autant d'entre eux affirment ne pas être inscrits (40 %). Un peu moins d'un répondant sur cinq affirme ne pas savoir s'il est inscrit (18 %).

Tableau 16. Inscription à MDSC de Service Canada

Base : Tous les répondants (n = 1 717)

Statut de l'inscription	Total (n = 1 717)
Oui	43 %
Non	40 %
Je ne sais pas	18 %

Q18 – Êtes-vous inscrit au service Mon dossier Service Canada de **Service Canada**? **Mon dossier Service Canada** est un portail en ligne sécurisé qui vous permet de consulter et de mettre à jour vos renseignements sur l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada, le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse.

Province

- L'inscription au service MDSC de Service Canada est particulièrement répandue chez les résidents du Québec (55 %) par rapport à la moyenne nationale (43 %).

Satisfaction à l'égard des fonctions de MDSC de Service Canada

Les utilisateurs inscrits à MDSC de Service Canada classent également favorablement les fonctions du service, l'utilité du service ayant obtenu la cote de satisfaction la plus élevée, suivie de la navigation et de la conception du service.

Tableau 17. Satisfaction à l'égard des fonctions de MDSC

Base : Répondants qui sont inscrits à MDSC de Service Canada (n = 734)

Fonction (n = 734)	Très ou plutôt satisfait	Ni l'un ni l'autre	Très ou plutôt insatisfait	Je ne sais pas
Utilité	71 %	13 %	13 %	3 %
Navigation	63 %	14 %	20 %	4 %
Conception	59 %	18 %	20 %	4 %

*Q19 à Q21 – [SI LA RÉPONSE À LA Q18 EST OUI] Veuillez évaluer la mesure dans laquelle vous êtes satisfait ou insatisfait des fonctions suivantes de la page des services en ligne **Mon dossier Service Canada de Service Canada**.*

C. Projet de paie électronique

Connaissance de l'initiative du projet de paie électronique

Plus de 9 Canadiens faisant partie de la population active sur 10 déclarent ne pas avoir entendu parler de l'initiative du projet de paie électronique du gouvernement du Canada auparavant (93 %), alors que seulement 7 % déclarent en avoir entendu parler.

Tableau 18. Connaissance de l'initiative du projet de paie électronique

Base : Tous les répondants (n = 1 717)

Connaissance	Total (n = 1 717)
Rien entendu	93 %
J'en ai entendu parler	7 %

Q22 – Avant aujourd'hui, aviez-vous entendu parler de l'initiative du **projet de paie électronique** du gouvernement du Canada?

Province

- Les résidents du Québec sont deux fois plus susceptibles de déclarer avoir entendu parler du projet de paie électronique auparavant (14 %) par rapport à la moyenne nationale (7 %).

Impressions du service de paie électronique en fonction des résultats potentiels de l'initiative

Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer l'incidence positive ou négative d'un certain nombre de résultats potentiels d'un service de paie électronique sur leurs impressions à l'égard de l'initiative, la réduction de la nécessité pour les Canadiens de déclarer les mêmes renseignements au gouvernement à plusieurs reprises est la mieux classée, avec 83 % des répondants qui ont indiqué que cela a une incidence positive sur leur impression. La simplification du versement des prestations et de la prestation des services du gouvernement aux Canadiens (77 %) ainsi que le fait d'avoir un accès numérique à leur propre dossier de paie électronique et d'être en mesure d'utiliser les renseignements comme « preuve de revenu » valide (76 %) sont des facteurs considérés comme ayant une incidence positive par les trois autres quarts des répondants.

Tableau 19. Incidence des résultats potentiels sur les impressions

Base : Tous les répondants (n = 1 717)

Résultat potentiel (n = 1 717)	Très positive ou plutôt positive	Neutre	Très négative ou plutôt négative	Je ne sais pas
Réduire la nécessité pour vous de signaler les mêmes renseignements au gouvernement à plusieurs reprises. Par exemple, signaler un changement d'adresse une fois et savoir qu'elle sera mise à jour dans l'ensemble des ministères du gouvernement.	83 %	10 %	7 %	1 %
Simplifier la mise en œuvre des prestations et des services gouvernementaux aux Canadiens.	77 %	13 %	8 %	2 %
Avoir un accès numérique à votre propre dossier de paie électronique et être en mesure d'utiliser ces renseignements comme une « preuve de revenu » valide pour vous aider avec des choses comme les demandes de crédit, l'admissibilité à un prêt ou à une hypothèque, ou la signature d'un bail pour un appartement ou une voiture.	76 %	13 %	10 %	1 %
Réduire les tâches administratives associées à l'échange de renseignements sur la paie pour les employeurs canadiens.	71 %	17 %	10 %	2 %
Votre employeur fournit vos renseignements sur le revenu au gouvernement avec chaque paie afin qu'ils soient toujours à jour (au lieu de les fournir chaque année avec le feuillet T4 ou lorsqu'un relevé d'emploi est requis).	63 %	19 %	16 %	2 %

Q23 à Q27 – En pensant à un service de paie électronique possible, veuillez lire les résultats potentiels suivants et indiquer dans quelle mesure chacun a une incidence positive ou négative sur votre impression de l'initiative.

Âge

- Les jeunes Canadiens (âgés de 18 à 34 ans) faisant partie de la population active sont plus susceptibles de dire que le fait que leur employeur fournit des renseignements sur le revenu au gouvernement avec chaque paie afin qu'elle soit toujours à jour aurait une incidence positive ou plutôt positive (68 %) sur leur impression du service de paie électronique que les personnes âgées de 55 à 65 ans (57 %).
- Les personnes âgées de moins de 35 ans sont également plus susceptibles de dire que d'avoir un accès numérique à leur propre dossier de paie électronique et que le fait de pouvoir utiliser ces renseignements comme « preuve de revenu » valide aurait une incidence très positive ou plutôt positive (83 %) que les Canadiens plus âgés (74 % pour les personnes âgées de 35 à 54 ans et 70 % pour les personnes âgées de 55 à 65 ans).

Province ou territoire

- Par rapport à la moyenne nationale (71 %), les Canadiens dans les territoires sont moins susceptibles de dire que la réduction des tâches administratives associées à l'échange de renseignements sur la paie pour les employeurs canadiens aurait une incidence très ou plutôt positive (54 %) sur leur impression du service.

Interruption de rémunération

- Les Canadiens qui déclarent ne pas avoir subi une interruption de rémunération sont plus susceptibles de dire que d'avoir un accès numérique à leur propre dossier de paie électronique et de pouvoir utiliser ces renseignements comme « preuve de revenu » valide aurait une incidence très positive ou plutôt positive (81 %) par rapport à ceux qui ont subi une interruption (73 %).
- Ces derniers sont aussi plus susceptibles de dire que la réduction des tâches administratives associées à l'échange de renseignements sur la paie pour les employeurs canadiens aurait une incidence très ou plutôt positive sur leur impression du service (76 % par rapport à 68 % parmi ceux qui ont subi une interruption).

Préoccupations liées à l'initiative de paie électronique

Les Canadiens faisant partie de la population active sont divisés en ce qui a trait à leur niveau de préoccupation par rapport à divers aspects d'un service de paie électronique. Toutefois, ils sont plus susceptibles d'être très ou plutôt préoccupés (45 %) par le fait d'avoir renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie stockés dans un seul système exploité par le gouvernement plutôt que dans plusieurs systèmes exploités par plusieurs ministères que de n'être pas vraiment préoccupés ou pas du tout préoccupés (34 %).

Tableau 20. Préoccupations concernant l'initiative de paie électronique

Base : Tous les répondants (n = 1 717)

Préoccupations (n = 1 717)	Très préoccupé ou plutôt préoccupé	Neutre	Pas vraiment préoccupé ou pas du tout préoccupé	Ne sait pas
Faire stocker vos renseignements sur la paie, l'emploi ou les données démographiques dans un seul système exploité par le gouvernement plutôt que dans plusieurs systèmes exploités par plusieurs ministères.	45 %	19 %	34 %	2 %
Faire en sorte que le gouvernement ait accès à vos renseignements sur la paie, l'emploi ou les données démographiques aux fins d'administration des programmes et des avantages sociaux du gouvernement.	39 %	21 %	38 %	2 %
Le gouvernement coordonne vos renseignements sur la paie, l'emploi ou les données démographiques dans l'ensemble des ministères afin de déterminer plus efficacement si vous êtes admissible aux avantages sociaux et aux services.	36 %	24 %	38 %	2 %

Q28 à 30 – À l'aide de l'échelle ci-dessous, veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes préoccupé ou non par les éléments suivants.

Âge

- Dans l'ensemble, les jeunes Canadiens (âgés de 18 à 34 ans) faisant partie de la population active sont moins susceptibles d'exprimer des préoccupations sur les attributs présentés que ceux âgés de 55 à 65 ans, surtout en ce qui concerne l'accès à leurs renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie par le gouvernement aux fins d'administration des programmes et prestations du gouvernement (32 % pour les Canadiens âgés de 18 à 34 ans et 47 % pour ceux âgés de 55 à 65 ans), ainsi que la coordination par le gouvernement de leurs renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie dans l'ensemble des ministères afin de déterminer plus efficacement s'ils sont admissibles aux avantages sociaux (30 % pour les Canadiens âgés de 18 à 34 ans et 45 % pour ceux âgés de 55 à 65 ans).

Province ou territoire

- Les particuliers dans les territoires sont moins susceptibles (31 %) que la moyenne nationale (45 %) d'être préoccupés par le stockage de leurs renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie dans un seul système exploité par le gouvernement.

Interruption de rémunération

- Les Canadiens qui déclarent avoir subi une interruption de rémunération sont plus susceptibles d'exprimer des préoccupations en vers la coordination des renseignements sur la paie, l'emploi ou les données démographiques par le gouvernement afin de déterminer plus efficacement l'admission des avantages sociaux et aux services (38 %) par rapport à ceux qui n'ont pas subi une interruption (32 %).

Incidence des utilisations potentielles du service de paie électronique par le gouvernement sur les impressions de l'initiative

En ce qui concerne l'incidence des utilisations potentielles du service de paie électronique sur les impressions du public, la majorité des Canadiens faisant partie de la population active affirment que toutes ces utilisations potentielles auraient une incidence très positive ou plutôt positive sur leur impression.

Tableau 21. Incidence des utilisations potentielles du gouvernement sur les impressions

Base : Tous les répondants (n = 1 717)

Utilisations gouvernementales (n = 1 717)	Très positive ou plutôt positive	Neutre	Très négative ou plutôt négative	Ne sait pas
Si la coordination des renseignements a amélioré l'efficacité du gouvernement.	76 %	14 %	8 %	2 %
Si la coordination des renseignements a été effectuée au moyen de canaux sécurisés.	74 %	14 %	10 %	2 %
Si l'accès à vos renseignements a été effectué uniquement selon le principe du « besoin de savoir » (c.-à-d. que différents ministères n'y ont accès que lorsque cela est nécessaire à des fins précises et légitimes).	73 %	14 %	12 %	2 %

Q31 à 33 – En ce qui concerne, plus particulièrement, un service de paie électronique qui permettrait au gouvernement de mettre à jour et de coordonner vos renseignements dans l'ensemble des ministères, veuillez indiquer dans quelle mesure les éléments suivants aurait un impact positif ou négatif sur vos points de vue.

Âge

- La coordination des renseignements effectuée au moyen de canaux sécurisés est beaucoup plus susceptible d'avoir une incidence positive sur les impressions des jeunes adultes (âgés de 18 à 34 ans) (79 %) que sur celles des adultes âgés de 55 à 65 ans (69 %).

Études

- Les Canadiens faisant partie de la population active qui ont fait des études dans une école de métier, un collège ou un établissement de niveau équivalent sont moins susceptibles (63 %) que l'ensemble des Canadiens (73 %) d'affirmer que si l'accès à leurs renseignements se faisait uniquement selon le principe du « besoin de savoir », cela aurait une incidence très positive ou plutôt positive sur leur impression du projet de paie électronique.

Importance de la confidentialité des données personnelles par rapport à la commodité de l'accès

Les Canadiens faisant partie de la population active sont près de cinq fois plus susceptibles d'affirmer catégoriquement que le plus important pour eux est la sécurité et la confidentialité de leurs données personnelles (47 %), plutôt que la commodité d'avoir toutes leurs données personnelles et leurs données sur l'emploi à un seul endroit et de pouvoir y accéder quand ils le souhaitent (10 %). Un peu plus de 4 répondants sur 10 affirment que ces éléments sont d'importance égale pour eux (42 %).

Tableau 22. Importance de la confidentialité par rapport à la commodité

Base : Tous les répondants (n = 1 717)

Énoncé	Total (n = 1 717)
La sécurité et la confidentialité de mes données personnelles sont ce qui est le plus important pour moi.	47 %
La sécurité des données, la confidentialité et la commodité sont tout aussi importantes.	42 %
La commodité d'avoir toutes mes données personnelles et d'emploi à un seul endroit et de pouvoir y accéder quand je le souhaite est ce qui est de plus important pour moi.	10 %
Je ne sais pas	1 %

Q34 – Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre nouveau point de vue personnel?

Âge

- Les personnes de 35 ans et plus sont plus susceptibles (50 % pour les adultes de 35 à 54 ans et 51 % pour les adultes de 55 à 65 ans) que celles de 18 à 34 ans (40 %) de souligner que la sécurité et la confidentialité de leurs données personnelles sont les éléments les plus importants pour elles.

Importance des utilisations et avantages potentiels du service de paie électronique

Lorsqu'on leur demande d'évaluer l'importance de plusieurs caractéristiques et avantages potentiels d'un service de paie électronique, les Canadiens faisant partie de la population active affirment qu'il est très ou plutôt important d'avoir la capacité de corriger facilement les erreurs qu'ils pourraient trouver dans leurs renseignements personnels (86 %) et de savoir que lorsqu'ils doivent mettre à jour leurs renseignements, ils en informent le gouvernement une seule fois et les renseignements sont mis à jour dans l'ensemble des ministères (85 %). Le fait d'être en mesure de voir les renseignements à jour sur la paie tout au long de l'année (56 %) et le fait que le gouvernement puisse préremplir certains champs de données dans les formulaires couramment utilisés (54 %) sont considérés comme étant des caractéristiques relativement moins importantes.

Tableau 23. Importance des caractéristiques ou avantages potentiels de l'initiative de paie électronique

Base : Tous les répondants (n = 1 717)

Caractéristique ou avantage	Très important ou plutôt important	Neutre	Pas du tout important ou pas très important	Je ne sais pas
Avoir la capacité de corriger facilement les erreurs que vous pourriez trouver dans vos renseignements personnels.	86 %	8 %	6 %	1 %
Savoir que lorsque vous devez mettre à jour vos renseignements (p. ex., changement d'adresse, état civil, etc.), vous en informez le gouvernement UNE FOIS et ils seront mis à jour dans l'ensemble des ministères.	85 %	7 %	7 %	1 %
Rendre le processus d'admissibilité aux prestations fédérales, comme l'assurance-emploi, plus efficace et moins long.	79 %	10 %	9 %	1 %
Réduire la nécessité pour vous de fournir des documents à l'appui lorsque vous présentez une demande pour certaines prestations du gouvernement.	77 %	11 %	11 %	1 %
Être en mesure d'avoir accès à tous vos renseignements sur le revenu (p. ex., salaires, traitements, impôts payés) à un seul endroit.	71 %	13 %	15 %	1 %
Faciliter l'accès aux données pertinentes dans l'ensemble des ministères du gouvernement afin qu'ils n'aient pas besoin de demander aux employeurs, aux propriétaires d'entreprise ou aux responsables du traitement de la paie des renseignements que le gouvernement possède déjà.	70 %	14 %	13 %	2 %
Avoir la capacité de voir ou de vérifier les renseignements sur les salaires et les traitements associés à votre numéro d'assurance sociale à votre convenance.	66 %	14 %	18 %	2 %
Être en mesure de voir vos renseignements à jour sur la paie tout au long de l'année.	56 %	18 %	25 %	1 %
Préremplir (par le gouvernement) certains champs de données dans les formulaires couramment utilisés (p. ex., adresse domiciliaire, numéro de téléphone, état civil, etc.).	54 %	22 %	22 %	2 %

Q35 à 43 – Pour les énoncés suivants, veuillez indiquer s'ils sont importants pour vous lorsque vous songez à un futur service de paie, d'emploi et de renseignements démographiques en temps réel.

Âge

- Les jeunes Canadiens sont beaucoup plus susceptibles d'accorder de l'importance à un éventail d'utilisations potentielles. Une plus grande proportion d'entre eux estiment qu'il est très important ou plutôt important de rendre le processus d'admissibilité aux prestations fédérales plus efficace et moins long (85 % pour les adultes de 18 à 34 ans et 76 % pour les Canadiens de 55 à 65 ans), de réduire la nécessité de fournir des documents à l'appui lorsqu'ils présentent une demande pour certaines prestations du gouvernement (83 % pour les Canadiens de 18 à 34 ans et 71 % pour ceux de 55 à 65 ans), d'être en mesure de voir leurs renseignements à jour sur la paie tout au long de l'année (65 % pour les Canadiens de 18 à 34 ans et 52 % pour ceux de 55 à 65 ans), d'avoir la capacité de voir et de vérifier les renseignements sur les salaires associés à leur numéro d'assurance sociale à leur convenance (75 % pour les Canadiens de 18 à 34 ans et 64 % pour ceux de 55 à 65 ans), et de savoir que lorsqu'ils mettent à jour leurs renseignements, ils n'ont qu'à en informer le gouvernement une fois et les renseignements sont mis à jour dans l'ensemble des ministères (91 % pour les Canadiens de 18 à 34 ans et 79 % pour ceux de 55 à 65 ans).

Province ou territoire

- Les Canadiens dans les territoires affirment, dans une proportion inférieure à la moyenne, qu'il est important d'avoir la capacité de voir et de vérifier les renseignements sur les salaires associés à leur numéro d'assurance sociale à leur convenance (51 %, par rapport à 66 % de l'ensemble des Canadiens faisant partie de la population active).
- Les résidents du Canada atlantique sont plus susceptibles que l'ensemble des Canadiens faisant partie de la population active (71 %, par rapport à 56 %) de penser qu'il est très important ou plutôt important d'être en mesure de voir leurs renseignements à jour sur la paie tout au long de l'année, tandis que les résidents de l'Ouest (y compris les Prairies et la Colombie-Britannique) (48 %) et des territoires (43 %) sont moins susceptibles de penser que cela est très important ou plutôt important.

Études

- Les Canadiens faisant partie de la population active qui ont tout au plus un diplôme d'études secondaires sont plus susceptibles (75 %) que ceux qui sont titulaires d'un diplôme de métier, collégial ou équivalent (62 %) d'affirmer qu'il est très important ou plutôt important pour eux d'avoir la capacité de voir et de vérifier les renseignements sur les salaires associés à leur numéro d'assurance sociale à leur convenance.

Interruption de rémunération

- Les Canadiens qui déclarent ne pas avoir subi une interruption de rémunération accordent une plus grande importance à être en mesure de voir leurs renseignements à jour sur la paie tout au long de l'année (61 %) par rapport à ceux qui ont subi une interruption (53 %). Ces derniers accordent aussi une plus grande importance à ce que le gouvernement ait la capacité de pré-remplir certains champs de données dans des formulaires (59 % par rapport à 51 % de ceux qui ont subi une interruption de rémunération) et à être en mesure de voir et de vérifier les informations sur les salaires et traitements associés à leur numéro d'assurance sociale (NAS) à leur convenance (70 % par rapport à 64 % de ceux qui ont subi une interruption).

Accord avec les énoncés au sujet de l'initiative de paie électronique

Les Canadiens faisant partie de la population active ont le niveau d'accord le plus élevé avec l'énoncé « Je souhaite que mon employeur obtienne mon consentement avant de communiquer mes renseignements au gouvernement du Canada » (80 % sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord), et les deux tiers d'entre eux sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'énoncé « Je pense que le service de paie électronique a le potentiel de profiter aux Canadiens ordinaires comme moi » (67 %). En revanche, ils sont moins nombreux à affirmer qu'ils font confiance au gouvernement du Canada pour assurer la sécurité de leurs renseignements personnels (43 %).

Tableau 24. Accord avec les énoncés au sujet de la potentielle initiative de paie électronique

Base : Tous les répondants (n = 1 717)

Énoncé	Tout à fait d'accord ou plutôt d'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Tout à fait en désaccord ou plutôt en désaccord	Je ne sais pas
Je souhaite que mon employeur obtienne mon consentement avant de communiquer mes renseignements au gouvernement du Canada.	80 %	11 %	8 %	1 %
Je pense que le service de paie électronique a le potentiel de profiter aux Canadiens ordinaires comme moi.	67 %	14 %	17 %	2 %
Le gouvernement du Canada devrait élaborer et mettre en œuvre un service de paie électronique. C'est-à-dire un service amélioré qui permettrait de mieux coordonner la paie, l'emploi et les renseignements démographiques des Canadiens.	64 %	15 %	18 %	2 %
J'espère que les différents ministères du gouvernement fédéral n'utiliseront mes données personnelles que lorsque cela est nécessaire.	51 %	12 %	35 %	2 %
Je fais confiance au gouvernement du Canada pour assurer la sécurité de mes renseignements personnels.	43 %	13 %	43 %	2 %

Q44 à 48 – Pour ces derniers énoncés, veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec chacun.

Âge

- Les jeunes Canadiens (âgés de 18 à 34 ans) sont plus susceptibles d'être tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'énoncé « Je pense que le service de paie électronique a le potentiel de profiter aux Canadiens ordinaires comme moi » (77 %) que ceux âgés de 55 à 65 ans (59 %).

Province ou territoire

- Les Canadiens faisant partie de la population active dans les territoires sont plus susceptibles d'être d'accord avec les énoncés « Je fais confiance au gouvernement du Canada pour protéger mes renseignements personnels » (59 %, par rapport à 43 % pour l'ensemble des Canadiens) et « J'espère que les différents ministères du gouvernement fédéral n'utiliseront mes données personnelles que lorsque cela est nécessaire » (64 %, par rapport à 51 % pour l'ensemble des Canadiens faisant partie de la population active).
- De plus, une proportion beaucoup plus élevée que la moyenne de Canadiens faisant partie de la population active au Québec sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'énoncé « J'espère que les différents ministères du gouvernement fédéral n'utiliseront mes données personnelles que lorsque cela est nécessaire » (80 %).

Études

- Les Canadiens faisant partie de la population active qui ont fait des études dans une école de métier, un collège ou un établissement de niveau équivalent sont moins susceptibles d'être tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'énoncé « Je fais confiance au gouvernement du Canada pour protéger mes renseignements personnels » (35 %) que la moyenne nationale (43 %).

Interruption de rémunération

- Les Canadiens qui déclarent ne pas avoir subi une interruption de rémunération sont plus susceptibles d'être tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'énoncé « Le gouvernement du Canada devrait élaborer et mettre en œuvre un service de paie électronique. C'est-à-dire un service amélioré qui permettrait de mieux coordonner la paie, l'emploi et les renseignements démographiques des Canadiens. » (69 %) par rapport à ceux qui ont subi une interruption (62 %).

Constatations détaillées – Composante qualitative

A. Connaissance et compréhension d'une solution de paie électronique

Q : Avant aujourd'hui, aviez-vous entendu parler de l'initiative du projet de paie électronique du gouvernement du Canada? [SI ENTENDU] Qu'avez-vous entendu au sujet de cette initiative?

La plupart des participants n'avaient pas entendu parler de l'initiative du projet de paie électronique du gouvernement du Canada avant la discussion. Quelques participants ont affirmé que l'initiative de paie électronique semblait familière, et un participant a indiqué qu'il avait entendu parler d'une telle initiative précisément pour les fonctionnaires.

Q : Selon la description qui vient d'être lue, comment évalueriez-vous votre impression de cette initiative de paie électronique sur une échelle de 0 à 10, où 0 est une impression très négative et 10 est une impression très positive?

Q : Pourquoi avez-vous cette impression?

Les participants ont reçu un document contenant une description de l'initiative de paie électronique et ont été invités à évaluer leur impression de l'initiative sur une échelle de 1 à 10. Bien que les résultats ne sont pas statistiquement extrapolables pour la population canadienne, dans l'ensemble, la plupart ont évalué l'initiative de manière positive, tandis qu'un moins grand nombre se situaient dans la fourchette moyenne à négative.

Les principaux facteurs qui influencent leurs impressions sont les préoccupations concernant la sécurité et la protection des renseignements personnels, l'incertitude quant aux détails et à la mise en œuvre du système, les avantages potentiels en matière d'efficacité et de simplification, ainsi que les expériences antérieures avec les systèmes de paie. Certains répondants ont souligné la possibilité d'erreurs et de difficultés en cas de redressement ou de modification de la paie, tandis que d'autres ont mis l'accent sur les aspects de commodité et de gain de temps. Les participants ont exprimé une incertitude quant à la participation du gouvernement et à l'utilisation de ressources externes pour exploiter le système.

Q : Trouvez-vous ce concept clair ou peu clair? Pourquoi? Quels renseignements sont nécessaires pour que ce concept soit plus clair?

Lorsqu'on leur a demandé si le concept d'une initiative de paie électronique était clair, environ la moitié des participants ont trouvé le concept clair et simple, tandis que les autres ont trouvé qu'il était moins clair, car les renseignements fournis étaient vagues. Le manque de renseignements et de détails précis sur le système a contribué à la confusion.

Plusieurs répondants ont exprimé le besoin d'obtenir plus de renseignements pour rendre le concept plus clair. Ils voulaient connaître les détails, comme la façon dont le système fonctionnerait, les renseignements qui seraient communiqués, les personnes qui auraient accès aux données et le niveau des mesures de sécurité en place. Certains souhaitaient également comprendre la charge de travail des employeurs et l'incidence potentielle sur les petites entreprises.

Dans l'ensemble, il y avait un désir d'accroître la transparence, de rassurer sur la sécurité des données et de mieux comprendre les avantages ainsi que le processus de mise en œuvre du système. Certaines personnes ont mentionné que des aides visuelles ou des organigrammes supplémentaires pourraient aider à clarifier le concept pour une meilleure compréhension.

B. Possibilités et préoccupations liées à l'initiative de paie électronique

Q : Quels éléments positifs, s'il y a lieu, vous viennent à l'esprit lorsque vous pensez à cette initiative de paie électronique?

Les participants ont le plus souvent mentionné la simplification des renseignements sur la paie et l'amélioration de l'accessibilité à l'information comme les principaux points positifs que l'on peut citer en ce qui a trait à l'initiative de paie électronique. Ils ont également mentionné que cela peut libérer du temps pour les services de comptabilité, éliminer le besoin de documents importants et fournir un accès facile aux dossiers. L'initiative est perçue comme un moyen d'améliorer l'efficacité, de réduire les redondances et de fournir des renseignements plus exacts et à jour. Les participants ont également mentionné les économies de coûts possibles, les délais de traitement plus rapides pour les questions liées à l'emploi et la possibilité de détecter et de traiter les erreurs ou la fraude de façon plus efficace.

Q : Quels éléments négatifs, s'il y a lieu, vous viennent à l'esprit lorsque vous pensez à cette initiative de paie électronique?

Les points négatifs que les participants ont le plus souvent cités concernaient la sécurité des données, comme par exemple les atteintes possibles à la protection des renseignements personnels. Ils ont soulevé des questions au sujet de l'échange de renseignements entre les employeurs et le gouvernement, de l'accessibilité et du contrôle des données. Certains participants ont mentionné le fardeau des employeurs, qui doivent entrer régulièrement des données, ainsi que le besoin éventuel de plus de logiciels ou de capacités de la TI dont ils pourraient bénéficier. Les préoccupations concernant l'incidence sur les petites entreprises, la courbe d'apprentissage associée à un nouveau système et la possibilité de pertes d'emploi en raison de l'automatisation ont également été mentionnées. D'autres préoccupations comprenaient les pannes potentielles du système, la confusion quant aux responsabilités et à l'accès, ainsi que le coût et le financement de l'initiative.

Q : Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie pas accessible du tout et 10 complètement accessible, comment évalueriez-vous votre capacité à accéder à votre feuillet T4?

Q : Pourquoi avez-vous attribué cette note?

En ce qui concerne leur capacité à accéder à leur feuillet T4, la plupart l'ont jugé accessible. Les participants qui ont attribué une note positive à leur capacité à accéder à leur feuillet T4 ont le plus souvent indiqué avoir attribué cette note parce que la plateforme ou les systèmes de travail de leur employeur fournissaient un accès facile au formulaire T4 et qu'ils n'avaient pas de problèmes ou de difficultés. D'autres ont indiqué qu'ils pouvaient y accéder par l'intermédiaire de leur compte de l'ARC ou du site Web ou portail de leur travail, ce qui facilitait l'accès.

Certains répondants n'étaient pas certains ou n'avaient pas essayé d'accéder aux documents T4 par eux-mêmes. Quelques personnes ont attribué une note inférieure en raison de difficultés à accéder au site Web de l'ARC, de renseignements manquants dans leurs profils ou de la nécessité de communiquer avec le gouvernement pour obtenir de l'aide. Les participants qui ont attribué une note inférieure ont également évoqué les difficultés liées aux mots de passe, aux temps d'attente et aux problèmes techniques lors de l'accès au formulaire T4.

Plusieurs répondants ont exprimé des expériences positives en matière d'accès au feuillet T4 au moyen de leurs systèmes de travail, comme les applications de l'entreprise ou la communication directe avec les ressources humaines. Certaines personnes ont déclaré avoir reçu le formulaire T4 par la poste, ce qui variait en ce qui a trait à la facilité, et certaines ont également déclaré qu'elles devaient recevoir les codes d'accès de l'ARC par la poste. La préférence linguistique a également été évoquée, et certains répondants ont déclaré qu'ils rencontraient des difficultés à accéder au feuillet T4 en raison de barrières linguistiques ou en raison du fait qu'ils avaient besoin d'aide pour remplir des formulaires.

Dans l'ensemble, l'accessibilité et la facilité d'accès au formulaire T4 variaient en fonction du système de travail de la personne, de sa connaissance des comptes de l'ARC, de sa compétence technique et de la présence de plateformes ou d'applications utiles pour les employeurs.

Q : Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie pas accessible du tout et 10 complètement accessible, comment évalueriez-vous votre capacité à accéder à votre relevé d'emploi?

Q : Pourquoi avez-vous attribué cette note?

Comme c'était le cas pour l'accès aux feuillets T4, la plupart des participants accordent une note favorable en ce qui concerne leur capacité à accéder à leur relevé d'emploi. Ceux qui ne sont pas sûrs se démarquent davantage par rapport aux notes d'accessibilité aux feuillets T4, alors que très peu d'entre eux estiment que leur relevé d'emploi n'est pas accessible. Les participants qui ont attribué une note élevée à leur capacité à accéder à leur relevé d'emploi ont le plus souvent indiqué qu'il était facile d'y accéder par l'intermédiaire des plateformes de leur employeur ou du gouvernement. Les participants qui ont attribué une note inférieure relativement à leur capacité à accéder à leur relevé d'emploi ont indiqué qu'ils ont rencontré des difficultés, comme de longs temps d'attente, le fait de voir leur compte verrouillé, le fait de ne pas pouvoir accéder au site Web ou de ne pas savoir comment y accéder, ainsi que les employeurs qui ne transmettent pas le relevé d'emploi à l'ARC. Certains travailleurs indépendants ont déclaré qu'ils n'avaient pas besoin d'accéder au relevé d'emploi, car ils connaissaient leur revenu. De nombreux participants ont indiqué qu'il y avait la possibilité d'apporter des améliorations, notamment en combinant différents services en une seule plateforme et en rendant le processus plus simple et efficace.

Q : Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie pas accessible du tout et 10 complètement accessible, comment évalueriez-vous votre capacité à accéder aux renseignements sur votre revenu total à un moment donné au cours de l'année?

Q : Pourquoi avez-vous attribué cette note?

La plupart des participants ont attribué une note élevée à leur capacité d'accéder à des renseignements sur leur revenu total à un moment donné au cours de l'année, indiquant qu'il était facile d'y accéder par l'intermédiaire de divers canaux, comme les portails fournis par l'employeur, les courriels de l'entreprise ou des plateformes en ligne comme le site Web de l'ARC. Ils ont trouvé qu'il était pratique de faire le suivi de leurs revenus et d'accéder aux renseignements nécessaires. Quelques participants ont attribué une note inférieure en ce qui concerne l'accès à ces renseignements, soulignant des difficultés liées à plusieurs employeurs ou à un manque de renseignements centralisés. Certains ont préféré communiquer avec leur employeur ou utiliser des méthodes traditionnelles comme l'impression de documents du centre des pensions.

Q : Comment obtenez-vous actuellement de votre employeur des renseignements sur votre revenu total à un moment donné au cours de l'année (p. ex., courriel, portail fourni par l'employeur, papier)?

Les participants ont déclaré avoir accès à des renseignements sur leur revenu total auprès de leurs employeurs au moyen de diverses méthodes, y compris les courriels, les documents papier, les portails en ligne fournis par l'employeur, la communication avec une personne au sein de l'organisation, la consultation de leurs talons de paie ou de leurs chèques de paie. Certains ont déclaré qu'ils utilisaient les applications ou les portails en ligne, par l'entremise desquels ils peuvent consulter leur revenu depuis le début de l'année, leurs talons de paie, leurs retenues d'impôt et d'autres détails pertinents. D'autres ont indiqué qu'ils comptent sur les services des ressources humaines ou qu'ils reçoivent des renseignements par courrier traditionnel.

Q : [SI UN PORTAIL DE PAIE FOURNI PAR L'EMPLOYEUR A ÉTÉ INDIQUÉ CI-DESSUS] Pour ceux d'entre vous qui utilisent un portail fourni par un fournisseur de logiciels de paie par l'intermédiaire de votre employeur, cela fonctionne-t-il bien pour vous? Oui ou non, et pourquoi?

Certains participants ont trouvé que le portail en ligne fourni par leur employeur fonctionne bien et est pratique, car il regroupe tous les renseignements nécessaires, comme les talons de paie et les feuillets T4, dans un seul endroit. De plus, ils étaient satisfaits de la facilité d'utilisation et de l'accès sécurisé au moyen de méthodes comme le réseau virtuel privé (VPN). D'autres participants qui ont utilisé un portail fourni par leur employeur ont signalé des problèmes techniques, des inexactitudes occasionnelles et un accès limité en dehors du travail. Certains ont d'abord eu de la difficulté avec la navigation, mais s'y sont habitués avec le temps. Dans l'ensemble, les opinions variaient : certains participants étaient satisfaits de la fonctionnalité du portail, tandis que d'autres ont rencontré des difficultés et ont privilégié d'autres méthodes pour accéder à leurs renseignements sur la paie.

Q : [SI LE PORTAIL EST FACILE À UTILISER/À NAVIGUER, POSEZ LA QUESTION SUIVANTE : En quoi les portails de l'employeur que vous utilisez actuellement sont-ils faciles à utiliser et à naviguer?] Avez-vous été en mesure d'accéder à ce portail après avoir quitté cet employeur? Si oui, combien de temps avez-vous pu accéder à vos renseignements dans ce portail?

Pour les participants qui ont utilisé un portail fourni par l'employeur, beaucoup ont déclaré qu'ils n'avaient plus accès au portail peu de temps après la fin de leur emploi. D'autres ont reçu un accès pour une période précise, habituellement entre six mois et un an, mais après cette période, ils devaient demander les renseignements par l'intermédiaire des ressources humaines ou des services de la paie. Certains participants ont reçu leurs feuillets T4 par la poste à la fin de l'année, même après avoir perdu l'accès au portail. La durée de l'accès semblait varier en fonction de l'employeur et certains participants ont mentionné qu'ils pouvaient toujours accéder au portail après avoir quitté leur employeur précédent, selon les politiques de l'entreprise.

Q : Utilisez-vous les portails du gouvernement du Canada (Mon dossier de l'Agence, Mon dossier Service Canada) pour accéder à votre feuillet T4 ou à votre relevé d'emploi?

En ce qui concerne leur utilisation des portails du gouvernement du Canada pour accéder aux feuillets T4 ou aux relevés d'emploi, certains participants ont déclaré avoir utilisé Mon dossier de l'ARC ou MDSC pour accéder aux feuillets T4 et à d'autres renseignements liés au gouvernement. Ils les trouvaient faciles à utiliser et pratiques. Cependant, d'autres ont déclaré avoir essayé d'utiliser ces services, mais qu'ils avaient de la difficulté à les utiliser. Certains participants se sont tournés uniquement vers leurs employeurs en ce qui concerne les feuillets T4, tandis que d'autres ont autant utilisé les portails gouvernementaux que les renseignements fournis par l'employeur.

Q : Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie que vous êtes tout à fait en désaccord et 10 tout à fait d'accord, dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant?

« Un service de paie électronique améliorerait ma capacité à accéder aux renseignements sur la paie (comme consulter mon feuillet T4, mon relevé d'emploi et d'autres renseignements personnels). »

Q : Pourquoi avez-vous attribué cette note?

En moyenne, les participants étaient d'accord avec l'énoncé selon lequel un service de paie électronique améliorerait leur capacité à accéder aux renseignements sur la paie. Toutefois, des préoccupations ont été soulevées au sujet des défis potentiels, comme les problèmes techniques, les renseignements imprécis et la dépendance à l'égard des employeurs pour fournir des données exactes. Certains participants avaient déjà accès à des systèmes semblables et ne voyaient pas de différences importantes avec un service de paie électronique fourni par le gouvernement. D'autres ont mentionné le besoin d'interfaces conviviales et ont exprimé des doutes quant à l'efficacité d'un tel système. Dans l'ensemble, les participants étaient favorables à l'idée d'un service de paie électronique, mais étaient prudents et ont souligné la nécessité d'un système qui fonctionne bien et qui est facile d'accès.

Q : Seriez-vous à l'aise d'utiliser potentiellement un portail du gouvernement du Canada pour accéder à vos renseignements sur la paie à l'avenir? Oui ou non, et pourquoi?

Lorsqu'on leur a demandé à quel point ils étaient à l'aise d'utiliser un portail du gouvernement du Canada pour accéder à leurs renseignements sur la paie à l'avenir, la majorité des participants ont déclaré qu'ils y étaient favorables, indiquant que le gouvernement possède déjà leurs renseignements et que l'utilisation d'un portail du gouvernement serait semblable à leurs méthodes d'accès actuelles ou simplifierait leur accès. Ils ont souligné la commodité d'avoir tous les renseignements en un seul endroit et ont exprimé leur confiance dans le gouvernement en ce qui concerne la protection des données. Toutefois, quelques participants ont répondu qu'ils n'étaient pas certains de savoir dans quelle mesure ils étaient favorables à cette idée et ont exprimé des préoccupations au sujet des problèmes potentiels liés à la protection des renseignements personnels et à l'accès du gouvernement à leurs renseignements personnels. Quelques-uns ont également déclaré être favorables à l'idée si le portail est sécurisé, convivial et offre des avantages clairs, tandis que d'autres ont souligné l'importance d'un bon service à la clientèle et des essais par les utilisateurs.

Q : [POSEZ LA QUESTION SUIVANTE, SI LE TEMPS LE PERMET, SI CELA N'EST PAS INDIQUÉ COMME PRÉOCCUPATION OU DANS LA QUESTION CI-DESSUS] Faites-vous confiance au gouvernement du Canada pour assurer la protection de vos renseignements et y accéder uniquement selon le principe du besoin de savoir?

Les participants n'étaient pas unanimes sur la question de savoir s'ils font confiance au gouvernement du Canada pour assurer la protection de leurs renseignements et y accéder uniquement selon le principe du « besoin de savoir ». Ceux qui étaient plus favorables à l'idée, mais qui avaient encore des réserves, ont souligné que la confiance n'est pas absolue et que des précautions doivent être prises pour assurer la protection des données. Les participants qui ont déclaré faire confiance au gouvernement ont indiqué leurs expériences positives actuelles avec les portails et les services du gouvernement. Les personnes qui ont exprimé leur méfiance ont souligné des préoccupations concernant les atteintes à la sécurité et les cyberattaques potentielles, ainsi que la nécessité d'une mise en œuvre minutieuse afin d'éviter le dédoublement des services existants et l'augmentation des risques liés à la vie privée.

Q : Quelles sont vos préoccupations, s'il y a lieu, au sujet de cette initiative de paie électronique, où les renseignements en temps quasi réel sont envoyés et mis à jour chaque fois que l'employeur les traite à sa fin (p. ex., chaque période de paie) et les données sont ensuite sauvegardées dans un endroit sécurisé du gouvernement qui pourrait être mis à jour et accessible dans l'ensemble des ministères autorisés en fonction du besoin de savoir du programme? Y en a-t-il d'autres?

Les participants ont exprimé diverses préoccupations au sujet de l'initiative de paie électronique en mentionnant souvent les préoccupations suivantes :

- Préoccupations concernant la facilité d'utilisation pour les employeurs et la population en général, surtout pour les personnes âgées ou les personnes ayant des compétences technologiques limitées;
- Préoccupations concernant l'accessibilité pour les personnes qui n'ont pas accès à un ordinateur ou à Internet et les options offertes aux personnes qui ne peuvent pas utiliser le système de paie électronique;
- Préoccupations concernant la confidentialité et la sécurité, y compris les atteintes potentielles à la protection des données et l'accès non autorisé à des renseignements de nature délicate;
- Difficultés potentielles liées à la mise en œuvre des mesures de sécurité et à la saisie de données exactes par les employeurs;
- Questions au sujet de la formation et des compétences du personnel qui manipule le système et de la possibilité d'erreurs humaines ou de l'égarement des données;
- Incertitudes quant aux coûts et à la question de savoir si un système supplémentaire apportera des changements importants puisque des données semblables sont déjà traitées par le gouvernement;
- Préoccupations concernant des écarts dans les renseignements sur la paie, surtout en ce qui concerne les mises à jour en temps réel et les défis potentiels liés à la résolution de ces problèmes;
- Questions quant au besoin d'un système de service à la clientèle réactif, avec une aide humaine disponible pour traiter les problèmes ou les questions;
- Préoccupations concernant le piratage potentiel ou le vol de données et les mesures en place pour prévenir de tels incidents.

Dans l'ensemble, les participants ont exprimé un mélange de préoccupations, notamment en lien avec la protection des renseignements personnels, la sécurité, l'exactitude, l'accessibilité et les défis potentiels liés à la mise en œuvre de l'initiative de paie électronique.

Q : [DEMANDEZ SI LE TEMPS LE PERMET] Si vous avez relevé une erreur potentielle dans vos données de paie électronique, comme une erreur sur votre feuillet T4 ou des renseignements personnels désuets, avec qui communiqueriez-vous, le gouvernement du Canada ou votre employeur?

On a demandé aux participants avec qui ils communiqueraient s'ils relevaient une erreur potentielle dans leurs données de paie électronique. Bon nombre d'entre eux ont dit qu'ils communiqueraient d'abord avec leur employeur pour obtenir une réponse plus rapide et résoudre le problème directement avec eux. D'autres ont mentionné qu'ils pourraient communiquer avec les systèmes de soutien du gouvernement du Canada si le système de paie électronique fonctionnait ou si l'erreur était liée à des renseignements personnels. Certains participants ont indiqué qu'ils communiqueraient avec leur employeur et le gouvernement, selon la nature de l'erreur. Il y a également eu quelques réponses suggérant qu'ils pourraient essayer de gérer le problème eux-mêmes ou d'aller à la source de l'erreur, selon qu'il s'agissait de l'erreur de leur employeur ou du gouvernement.

Q : Selon vous, quels obstacles, s'il y a lieu, pourraient survenir avec cette nouvelle façon de mettre à jour et de communiquer les renseignements sur l'emploi et la paie? Y en a-t-il d'autres?

Les participants ont cerné plusieurs obstacles potentiels qui pourraient survenir avec le système de paie électronique :

- Manque de connaissances technologiques chez certaines personnes, ce qui entraîne des difficultés à accéder au système, surtout pour celles qui n'ont pas d'ordinateur ou d'accès à Internet;
- Préoccupations concernant l'exactitude des données, les logiciels et la technologie;
- Préoccupations en matière d'accessibilité, comme s'assurer que le système est convivial et inclusif pour tous;
- Défis potentiels liés à la navigation dans le nouveau système, nécessitant une formation et un soutien adéquats;
- Accessibilité et communication au public au sujet des changements et de la façon d'accéder au nouveau système;
- Problèmes de connexion Internet qui pourraient avoir une incidence sur la convivialité du système
- Absence d'Internet haute vitesse dans certains secteurs, ce qui pourrait nuire à l'accès au système pour certains utilisateurs;
- Préoccupations des contribuables concernant le coût de la mise en œuvre et du maintien du système;
- Erreurs dans les renseignements sur la paie, surtout si des erreurs sont commises par les employeurs, et la nécessité d'un processus solide pour corriger les inexactitudes;
- Problèmes de compatibilité avec les systèmes de paie existants utilisés par les employeurs, nécessitant une intégration harmonieuse avec le nouveau système gouvernemental afin d'éviter le dédoublement d'entrée de données;
- Retards dans la transmission et le traitement des données, ce qui pourrait avoir une incidence sur la mise à jour des renseignements en temps réel;
- Problèmes antérieurs liés à la mise en œuvre de la nouvelle logistique dans les systèmes gouvernementaux, ce qui pourrait soulever des préoccupations quant à l'efficacité de la nouvelle initiative;
- Comptes existants et intégration des renseignements de divers comptes dans le nouveau système;
- Responsabilité pour des erreurs ou des écarts dans les renseignements sur la paie;
- Risques pour la sécurité, comme les pirates informatiques et les arnaques;
- Résistance au changement de la part des employeurs et des employés, surtout s'ils sont habitués aux systèmes actuels.

Q : Selon vous, qui profiterait, le cas échéant, de la mise en œuvre de cette initiative? Pourquoi dites-vous cela?

Q : Quels seraient les plus grands avantages pour vous, le cas échéant, de la mise en œuvre de cette initiative? Pourquoi?

Q : Quels seraient les plus grands avantages pour les employeurs, le cas échéant, de la mise en œuvre de cette initiative? Pourquoi?

Les participants ont déterminé que les bénéficiaires potentiels de l'initiative de paie électronique étaient les employeurs, les employés et le gouvernement, en disant que tous bénéficieraient de la mise en œuvre de l'initiative.

Les avantages pour les employeurs et les employés comprenaient un traitement de la paie plus facile et plus efficace, une meilleure accessibilité à l'information, une réduction des erreurs et une gestion simplifiée des données.

Les avantages pour le gouvernement comprenaient l'accès à des données à jour et exactes sur l'emploi et la paie, une meilleure détection des problèmes comme l'évasion fiscale et une efficacité accrue dans le traitement des déclarations de revenus.

Les avantages pour les particuliers comprenaient un accès plus rapide aux renseignements personnels, comme les relevés d'emploi et les feuillets T4, la commodité et les économies potentielles sur les services liés à l'impôt.

La centralisation de l'initiative et la mise à jour des données en temps réel ont été perçues comme étant bénéfiques pour améliorer l'efficacité, réduire les erreurs et faciliter l'accès aux renseignements importants.

C. Idées pour une plateforme d'utilisateurs de paie électronique

Q : En tant qu'employé, à quoi imaginez-vous que cet outil ressemblera? [MESSAGE, SI NÉCESSAIRE : Une application? Un portail sécurisé?]

Les participants préféraient un portail sécurisé accessible sur un ordinateur de bureau, semblable au site Web de l'ARC, pour la facilité d'accès et la simplicité. Certains participants ont également mentionné la possibilité d'avoir une option d'application mobile pour les personnes qui préfèrent utiliser les téléphones intelligents.

Q : Qu'est-ce que l'outil devrait permettre aux utilisateurs de faire? Autre chose?

Les participants ont indiqué que l'outil devrait permettre aux utilisateurs d'accéder à divers renseignements liés à l'emploi, comme les formulaires T4, les talons de paie et les relevés d'emploi. Il devrait également fournir une navigation facile, une fonction de recherche et une fonction de clavardage ou de soutien pour aider les utilisateurs.

Q : Quelles sont les considérations qui devraient être prises lors de la conception de l'outil pour que les utilisateurs puissent accéder aux renseignements?

Les participants ont souligné l'importance de l'accessibilité, d'offrir plusieurs options linguistiques et de tenir compte des besoins des personnes ayant une basse vision. Ils ont également suggéré d'inclure des foires aux questions, d'effectuer des essais par les utilisateurs et de s'assurer que les fonctions de sécurité et de confidentialité du système étaient suffisantes.

Q : Quelles seraient les caractéristiques les plus importantes que cet outil devrait avoir?

La facilité d'accès et la capacité de mettre à jour les renseignements personnels ont été soulignées comme des caractéristiques essentielles par les participants. Bon nombre d'entre eux ont indiqué qu'ils appréciaient l'idée d'intégrer la paie électronique aux plateformes gouvernementales existantes et de mettre en œuvre l'authentification à deux facteurs pour accroître la sécurité.

D. Recommandations et communications

Q : Avez-vous une impression positive ou négative du terme « paie électronique »? Pourquoi avez-vous cette impression? [MESSAGE DU MODÉRATEUR, SI NÉCESSAIRE Êtes-vous d'avis que le terme « paie électronique » porte à confusion?]

Certains participants ont exprimé une opinion positive du terme, considérant qu'il est simple et qu'il est associé à la commodité de l'accès électronique aux renseignements sur la paie. Ils ont vu cela comme un pas vers la simplification des processus et ont reconnu les avantages potentiels pour les particuliers et les employeurs.

Toutefois, un nombre important de participants avaient des impressions négatives ou neutres à l'égard du terme « paie électronique ». Ils ont trouvé qu'il portait à confusion et était limité, car ils estimaient qu'il était principalement axé sur la paie et qu'il n'englobait pas la portée plus large de l'initiative. Bon nombre d'entre eux ont suggéré que le nom soit modifié afin de mieux refléter le but de l'initiative et d'éviter les malentendus.

Q : Le terme reflète-t-il fidèlement l'initiative telle que nous l'avons expliquée? Oui ou non, et pourquoi?

Des préoccupations ont été soulevées au sujet de l'exactitude du terme en ce qui a trait à l'étendue complète de l'initiative. Certains participants étaient d'avis que même s'il pouvait s'appliquer aux employeurs, il ne saisisait pas adéquatement les avantages et les fonctionnalités du point de vue des employés. Ils ont recommandé d'utiliser un terme plus large qui engloberait les divers aspects de l'initiative, comme un répertoire de données du gouvernement, une plateforme de finances numérique, un carrefour d'information sur la paie ou un terme qui comprend l'ARC dans son nom. De nombreuses personnes ont également recommandé d'intégrer cette nouvelle initiative de paie électronique au portail en ligne Mon dossier de l'ARC.

Q : Quelles recommandations avez-vous, le cas échéant, pour le gouvernement du Canada dont il devrait tenir compte dans l'élaboration ou la mise en œuvre de cette initiative? Y en a-t-il d'autres?

Les participants ont formulé plusieurs recommandations à l'intention du gouvernement du Canada au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'initiative, y compris intégrer l'initiative aux plateformes existantes comme Mon dossier, effectuer des essais solides par les utilisateurs, fournir une formation et un soutien adéquats ainsi qu'assurer la convivialité et la sécurité. Ils suggèrent également une approche progressive pour la mise en œuvre, en commençant par une plus petite région avant de la mettre en œuvre à l'échelle nationale.

Q : Quels devraient être les messages clés du gouvernement du Canada au moment de communiquer la nécessité de cette initiative de paie électronique au grand public? Où ces messages devraient-ils être communiqués?

En ce qui concerne les messages clés pour le grand public, les participants estiment que le gouvernement devrait mettre l'accent sur la commodité, l'efficacité, la transparence et la sécurité. Ils ont indiqué que le gouvernement devrait expliquer les avantages de l'utilisation de l'initiative et clarifier son objectif, que ce soit pour aider les employeurs, les employés ou les deux. De plus, ils estiment que la communication de ces messages devrait se faire par l'intermédiaire de divers canaux, y compris la télévision, les médias sociaux, les courriels et même le courrier traditionnel, afin de joindre efficacement différents publics.

Dans l'ensemble, les participants ont souligné l'importance d'une communication efficace, d'une conception axée sur l'utilisateur et d'une planification approfondie pour assurer la réussite et l'acceptation généralisée de l'initiative de paie électronique au Canada. En général, les participants étaient d'avis qu'en répondant aux

préoccupations, en fournissant des messages clairs et en accordant la priorité aux besoins des utilisateurs, le gouvernement peut bâtir la confiance et assurer une réception positive de cette nouvelle plateforme numérique pour la gestion des renseignements sur la paie.

Annexe A : Méthodologie

Nanos a mené un sondage hybride à échantillon mixte en ligne en utilisant une méthode de composition téléphonique aléatoire à double base (téléphone fixe et téléphone cellulaire) auprès de 1 717 Canadiens âgés de 18 à 65 ans et faisant partie de la population active du 31 mars au 28 mai 2023. Les participants ont été recrutés au hasard par téléphone à l'aide d'agents en direct et ont répondu à un sondage en ligne. Les résultats ont été vérifiés statistiquement et pondérés en fonction de l'âge et du sexe à l'aide des renseignements les plus récents du recensement. De plus, l'échantillon a été stratifié géographiquement pour être représentatif du Canada.

L'échantillon a été tiré de deux sources :

- 1) le panel probabiliste de Nanos, qui contient environ 40 000 Canadiens recrutés au hasard pour se joindre au groupe de discussion par téléphone fixe et téléphone cellulaire avec des agents en direct;
- 2) un recrutement au hasard supplémentaire d'adultes par téléphone fixe et téléphone cellulaire pour garantir la couverture des territoires.

Comptant plus de 42 000 membres, le panel probabiliste en ligne de Nanos est composé de personnes recrutées au hasard par téléphone fixe et téléphone cellulaire à l'aide d'agents en direct. Étant donné que les membres du groupe de discussion sont recrutés de façon aléatoire, cela permet de s'assurer que le groupe est représentatif des Canadiens. En raison des paramètres du groupe de discussion sur la probabilité en ligne de Nanos, le suréchantillon est composé de 75 personnes qui ont été recrutées dans les territoires à l'aide d'un échantillon téléphonique aléatoire pour répondre au sondage en ligne. Cela a permis d'assurer la couverture de ce secteur, tandis que les 1 642 autres participants ont été recrutés directement à partir du groupe de discussion sur les probabilités en ligne de Nanos.

Il y avait un risque de sous-représentation des personnes qui n'ont peut-être pas accès à un téléphone fixe ou à un téléphone cellulaire puisqu'elles ne pouvaient être incluses dans l'échantillon. Nanos a géré le biais de non-réponse en vérifiant statistiquement les données démographiques de l'échantillon participant auprès de la population canadienne. Lorsqu'un écart valide s'est produit, l'ensemble de données était pondéré afin d'être conforme au profil des Canadiens âgés de 18 et 65 ans, y compris ceux, par exemple, d'un statut socioéconomique inférieur. La proportion estimée des Canadiens qui n'ont pas accès à Internet pour répondre au sondage est de 6 %¹.

Dans le cadre de la méthode d'échantillonnage, Nanos a également inclus un échantillon de composition téléphonique aléatoire à double base pour les numéros de téléphone fixe et de téléphone cellulaire pour recruter des participants. Grâce à cette approche, une base d'échantillonnage distincte a été créée pour la partie de téléphone fixe et la partie de téléphone cellulaire de l'échantillon. Cette approche a permis d'assurer la couverture de l'échantillon non seulement pour les téléphones fixes, mais aussi pour les ménages ayant des téléphones fixes et des téléphones cellulaires, ainsi que les ménages qui ne possèdent que des téléphones cellulaires. Le chevauchement a donné lieu à un plus grand niveau de granularité.

¹ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/daily-quotidien/210531/dq210531d-fra.pdf?st=A1Uw2f80>

Caractéristiques de l'échantillon

Le tableau suivant présente la composition de l'échantillon pour le sondage. Veuillez noter que cela comprend l'échantillon pondéré. Les questions posées pour obtenir les caractéristiques de l'échantillon se trouvent dans l'instrument de sondage final à l'Annexe B.

Profil démographique	Total
Âge	n = 1 717
De 18 à 34 ans	23 %
De 35 à 54 ans	50 %
De 55 à 65 ans	26 %
Sexe	n = 1 717
Homme	46 %
Femme	52 %
Préfère s'auto-identifier	< 1 %
Je préfère ne pas répondre	2 %
Région	n = 1 717
Atlantique	9 %
Québec	20 %
Ontario	31 %
Ouest	36 %
Territoires	4 %
Études	n = 1 717
Études secondaires ou moins	13 %
Métiers, collège ou équivalent	26 %
Niveau universitaire	59 %
Je préfère ne pas répondre	1 %
Revenu annuel total du ménage	n = 1 717
Moins de 40 000 \$	7 %
Entre 40 000 \$ et 100 000 \$	31 %
100 000 \$ ou supérieur	53 %
Je préfère ne pas répondre	9 %
Statut d'emploi	n = 1 717
Employé à temps plein	72 %
Employé à temps partiel	8 %
Travailleur indépendant	11 %
Autre	9 %

Sélection

Une fois invités, les participants ont reçu une série de questions de sélection pour filtrer toute personne qui n'était pas admissible à participer à l'étude. Aux fins de la présente étude, les critères de sélection suivants ont été appliqués :

- Les critères de sélection normalisés de l'industrie constituent le premier ensemble de critères de sélection à avoir été appliqués. Cela comprend plusieurs composantes, dont la première est l'âge – dans ce cas, tous les répondants ont confirmé qu'ils étaient âgés de 18 à 65 ans ou plus au moment de répondre au sondage. Tous les répondants qui ont indiqué être âgés de moins de 18 ans, de plus de 65 ans ou qui ont refusé de répondre à la question n'ont pas été autorisés à répondre au sondage.
- Les répondants ont également été sélectionnés en fonction de leur situation d'emploi et de la situation d'emploi des membres de leur famille immédiate ou des membres de leur ménage. Les normes de l'industrie exigeaient que tous les répondants qui ont indiqué être ou avoir des membres de leur famille employés dans les secteurs des études de marché, de la publicité ou des médias ne fussent pas autorisés à participer au sondage.
- Les répondants ont fait l'objet d'une sélection supplémentaire en fonction de leur situation d'emploi. Ceux qui ont déclaré être à la retraite, sans emploi et ne pas chercher un emploi, malades ou en situation de handicap de longue durée, ou ceux qui ont refusé de répondre n'ont pas été autorisés à répondre au sondage.

Comme il a été mentionné, les répondants qui se trouvaient dans l'une ou l'autre des catégories ci-dessus ont été immédiatement retirés de la recherche ou nous les avons empêchés d'aller de l'avant et ils n'étaient plus admissibles à participer à l'étude.

Le lectorat doit noter que les membres du comité ont déjà été sélectionnés pour les critères propres à l'industrie. Toutefois, dans le cadre des pratiques exemplaires de l'industrie, nous examinons le profil des répondants afin de nous assurer qu'ils respectent les critères de l'industrie au cas où leur situation d'emploi ou celle d'un membre de leur famille immédiate a changé et qu'ils sont maintenant employés dans un domaine non admissible. Dans ce cas, le courriel du membre est supprimé du groupe de discussion et placé dans une base de données avec la mention « aucune communication ».

À titre de pratique exemplaire, une question de sélection a été ajoutée afin de s'assurer que les répondants n'avaient pas participé aux sondages du gouvernement du Canada au cours des 30 derniers jours avant que l'on communique avec eux.

Dates du travail sur le terrain

Le travail sur le terrain a été effectué entre le 31 mars et le 28 mai 2023.

Conception du questionnaire

L'ARC a fourni à Nanos les sujets souhaités et les ébauches de questions qui cadrent avec les objectifs de recherche. Nanos Research a ensuite conçu un questionnaire et a fourni des conseils sur les pratiques exemplaires en matière de conception des questions. À la suite de l'approbation du questionnaire en anglais, l'ARC a traduit le questionnaire en français, qui a ensuite été examiné par des analystes bilingues de Nanos Research.

Nanos a programmé le questionnaire, puis a mis à l'essai la programmation en anglais et en français afin d'en assurer l'exactitude. La programmation a ensuite été présentée à l'ARC aux fins de mise à l'essai et, à la suite des commentaires fournis, des mesures ont été mises en œuvre. Cette procédure a permis de s'assurer que la logique du sondage reflète fidèlement le questionnaire et que les données ont été recueillies correctement. La version définitive du questionnaire du sondage se trouve à l'Annexe B.

Durée de l'entrevue

La durée moyenne des entrevues était de 14.6 minutes et variait de 10 à 28 minutes.

Incitatifs et méthodes utilisées pour encourager la participation

Un incitatif de 5 \$ (par transfert électronique ou par don à un organisme de bienfaisance enregistré) a été offert à tous les membres du groupe de discussion qui ont participé à la recherche. Au moins deux courriels de rappel ont été envoyés aux invités pour encourager leur participation.

Procédures de pondération

Notre méthode d'échantillonnage a stratifié la population en fonction de trois variables clés, ce qui a permis la triangulation de l'approche de pondération et a produit une représentation solide, géographique et démographique dans l'ensemble du pays.

L'échantillon a été stratifié selon trois variables : la région ou la province, le sexe et l'âge. Des quotas d'achèvement fixes ont été attribués à chaque province, à l'échelle régionale, dans les territoires en raison de leur taille relative, qui ont été ancrés à l'aide de la répartition de la population par rapport au total national.

Afin d'assurer une représentation équilibrée au sein de chaque province ou région, l'échantillon a été stratifié davantage en sous-régions. Cela a permis d'éviter le suréchantillonnage ou le sous-échantillonnage des zones géographiques (par exemple, la ville de Toronto) dans le total provincial.

Dans chaque province, des quotas souples de genre et de sexe ont ensuite été établis, ce qui correspond approximativement à la répartition par sexe ou genre de cette région. La collecte de données a permis d'obtenir un écart de +/- 5 % pour le sexe au sein de chaque région, ce qui a permis d'éviter une surreprésentation des hommes ou des femmes. Le troisième axe de stratification était par catégorie d'âge. Les catégories d'âge ont été utilisées pour regrouper les répondants et aux fins de pondération.

Chacune des catégories d'âge a été pondérée en fonction du sexe et de la province ou de la région, ce qui a donné lieu à un ensemble de données qui reflète fidèlement la composition démographique de la population en général.

Contrôle de la qualité

Avant le lancement du sondage, un test préliminaire a été effectué en ligne auprès de 21 personnes (10 en anglais, 11 en français). Le but de l'essai préliminaire était de s'assurer que le contenu du questionnaire était compréhensible et que la durée de l'entrevue correspondait à la cible, afin d'assurer la comparabilité entre le français et l'anglais et de veiller à ce que la logique du sondage se déroule harmonieusement. L'essai préliminaire a été effectué le 29 mars 2023.

À la fin de l'essai préliminaire, Nanos et l'ARC ont examiné les constatations et ont déterminé qu'aucune modification n'était nécessaire. Le sondage a été déployé dans l'échantillon complet.

Pour nos sondages en ligne de notre groupe de discussion, nous avons une période minimale d'une semaine sur le terrain pour donner aux gens l'occasion de répondre au sondage et pour que Nanos envoie des rappels à ceux

qui n'y ont pas répondu (cela limite le biais de ne prendre que les personnes qui répondent dès la première invitation, parce qu'elles sont disponibles ou ont un accès immédiat à un ordinateur pour les sondages en ligne).

Le fichier de données a été vérifié sur un certain nombre d'éléments afin d'en assurer l'exactitude et la validité, à la fois pendant et après la collecte de données, comme suit :

- Temps moyen nécessaire - Les sondages qui se situent à l'extérieur de l'intervalle de variation acceptable pour le temps de réponse moyen sont assujettis à des vérifications supplémentaires pour assurer l'exactitude. Par exemple, la durée du sondage est vérifiée pour ceux qui y répondent à la hâte – ceux qui répondent au sondage dans un délai excessivement court afin qu'ils puissent participer à un tirage au sort offert. Ces sondages sont supprimés. De la même façon, les sondages qui prennent beaucoup plus de temps que la moyenne font l'objet d'une double vérification au cas où le répondant aurait mené des recherches externes sur le sujet pendant qu'il remplissait le sondage.
- Chargement de la page - Notre plateforme logicielle fait le suivi de l'ordre des pages consultées par les répondants. Cela nous permet de cerner les répondants qui peuvent avoir fait des allers-retours continus dans le cadre d'un sondage.
- À usage unique - les invitations au sondage sont liées à un code unique intégré dans le lien d'invitation. Cela permet au répondant d'accéder au sondage et de le remplir une seule fois.

Nanos Research surveille 10 % de tous les travaux sur le terrain aux fins de contrôle et d'assurance de la qualité, conformément aux normes du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (CRIC), de l'Association européenne pour les études d'opinion et de marketing et de l'American Association for Public Opinion Research (AAPOR).

Constitution du panel

Les particuliers ne peuvent pas choisir eux-mêmes de se joindre au panel en ligne ou de répondre à des sondages une fois qu'ils sont membres du panel. Pour chaque projet, l'échantillon est sélectionné de façon aléatoire à partir du comité recruté de façon aléatoire.

Les personnes sont recrutées au hasard pour le panel au moyen d'appels sur des lignes fixes et cellulaires dans l'ensemble du Canada. Elles donnent leur consentement à l'appel et fournissent volontairement leur adresse électronique à Nanos pour qu'on communique avec elles aux fins de recherche en ligne. Nous recrutons pour le panel en ligne chaque semaine, car nous effectuons un sondage national hebdomadaire qui est représentatif du Canada et qui comprend le recrutement pour le groupe. Les membres du panel quittent habituellement le groupe après quelques mois.

Répartition des appels

Le tableau suivant présente la disposition des contacts pour les travaux sur le terrain.

Disposition des contacts pour sondage en ligne	
Invitation total (a)	20 022
Total achevée (b)	1 717
Ruptures qualifiées (c)	176
Disqualifié (d)	1 312
Pas de réponse (e)	16 817
Taux de contact (b+c+d)/a	16,0 %
Taux de participation (b+d)/a	15,1 %

Disposition des contacts pour recrutement par téléphone	
	Total
Nombre total de tentatives	23 675
Hors de portée - invalide	14 156
NIS, Entreprise, etc	14 156
Non résolu (U)	5 734
Pas de réponse/répondeur automatique/etc	5 681
Occupé	53
Dans le cadre/Ne répond pas (IS)	3 543
Barrière de la langue	6
Rappeler	176
Refus	3 361
Termination	0
Dans le cadre / réponse (R)	242
Achevée	159
Partiels	0
Disqualifié	83
Taux de réponse	2,5 %

Taux de réponse

Le taux de réponse pour ce sondage a été de 2,5 %. Ce pourcentage a été calculé à l'aide de la formule du CRIC qui a été approuvée par le gouvernement du Canada (taux de réponse = $UD/[UNR + DCE + UD]$).

Biais de non-réponse

Premièrement, il y a un biais de non-réponse possible en fonction du profil de l'échantillon de répondants. D'après notre expérience, l'utilisation de l'échantillon de données reçues au moyen de composition téléphonique aléatoire de numéros de téléphone fixe et de téléphone cellulaire, représente la forme de recherche optimale et la plus fiable qui nécessite le moins de pondération statistique après le travail sur le terrain (à la fois pour l'échantillon téléphonique et en ligne, car les participants ont été recrutés au moyen de téléphone fixe et téléphone cellulaire). Du point de vue de la recherche, moins il y a de pondération, mieux c'est, puisque les données demeurent aléatoires et dans leur forme brute, lorsqu'elles sont communiquées à Nanos.

Le biais de non-réponse est géré principalement au moyen de l'application de pondérations statistiques. Un biais de non-réponse possible serait les personnes d'un statut socioéconomique inférieur. Ces personnes peuvent même ne pas avoir de téléphone fixe ou de téléphone cellulaire pour être incluses dans l'échantillon, alors il y a un problème de couverture potentiel du point de vue de l'échantillonnage. Nanos a géré ce biais de non-réponse en vérifiant statistiquement les données démographiques de l'échantillon participant auprès de la population canadienne. Lorsqu'un écart valide se produit, l'ensemble de données est pondéré afin d'être conforme au profil de tous les Canadiens, y compris ceux, par exemple, d'un statut socioéconomique inférieur.

Deuxièmement, il y a le biais de non-réponse possible en fonction des réponses elles-mêmes. Bien que le profil démographique de l'échantillon reflète la population canadienne, les participants qui n'ont pas répondu peuvent avoir des opinions différentes. Bien qu'il s'agisse d'une hypothèse, les antécédents de Nanos concernant le sentiment économique et politique saisissent très précisément les opinions et sont étroitement liés à un certain nombre de mesures externes devant être examinées. D'ailleurs, cela suggère qu'il y a peu de biais de non-réponse dans la méthodologie de Nanos.

Composante qualitative

Les groupes de discussion menés en personne comprenaient des Canadiens âgés de 18 à 65 ans et plus dans les régions suivantes ou parmi les groupes d'intérêt suivants :

- Résidents de Vancouver (deux groupes)
- Résidents de Sudbury (deux groupes)
- Résidents d'Halifax (un groupe)
- Résidents de Moncton (un groupe)
- Résidents de Montréal (un groupe)
- Résidents de Trois-Rivières (un groupe)
- Résidents de Yellowknife (régions rurales) (un groupe)
- Résidents de Winnipeg (Autochtones) (un groupe)

Les deux discussions de groupe au Québec et la discussion de groupe à Moncton ont eu lieu en français, tandis que les autres ont eu lieu en anglais. Chaque séance durait jusqu'à 120 minutes.

Les séances ont été distribuées comme suit :

Date et heure	Lieu	Composition du groupe
27 mai à 14 h (HAA)	Moncton (Nouveau-Brunswick)	Résidents âgés de 18 à 65 ans faisant partie de la population active*
28 mai à 14 h (HAA)	Halifax (Nouvelle-Écosse)	Résidents âgés de 18 à 65 ans faisant partie de la population active*
Le 31 mai à 17 h 45 (HAE)	Sudbury (Ontario)	Résidents âgés de 18 à 65 ans faisant partie de la population active*
Le 31 mai à 20 h (HAE)	Sudbury (Ontario)	Résidents âgés de 18 à 65 ans faisant partie de la population active*
Le 3 juin à 11 h (HAE)	Trois-Rivières (Québec)	Résidents âgés de 18 à 65 ans faisant partie de la population active*
Le 3 juin à 17 h (HAE)	Montréal (Québec)	Résidents âgés de 18 à 65 ans faisant partie de la population active*
Le 10 juin à 14 h (HAP)	Vancouver (Colombie-Britannique)	Résidents âgés de 18 à 65 ans faisant partie de la population active*
Le 10 juin à 16 h 15 (HAP)	Vancouver (Colombie-Britannique)	Résidents âgés de 18 à 65 ans faisant partie de la population active*
Le 11 juin à 19 h (HAR)	Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)	Résidents âgés de 18 à 65 ans faisant partie de la population active*
Le 15 juin à 18 h (HAC)	Winnipeg (Manitoba)	Résidents autochtones âgés de 18 à 65 ans, faisant partie de la population active*

* Les personnes faisant partie de la population active sont définies comme étant des personnes qui travaillent actuellement (à temps plein, à temps partiel ou à leur propre compte) ou qui sont temporairement absentes du marché du travail (sans emploi, mais à la recherche, étudiants, militaires, parents au foyer). Les personnes qui étaient à la retraite ou sans emploi, mais qui ne cherchaient pas un emploi ont été exclues.

Chaque groupe comptait de 4 à 10 participants (cible de 6 à 8). Nous avons recruté 10 personnes par groupe pour atteindre cet objectif. Un total de 79 personnes ont participé aux discussions de groupe sur un total de 100 personnes recrutées.

Recrutement

Nanos Research a élaboré le questionnaire de recrutement et l'a fourni à l'ARC aux fins d'examen avant la mise au point. Les participants ont été questionnés pour s'assurer qu'ils atteignaient l'âge cible (18 à 65 ans) et le profil d'emploi défini par l'ARC.

Les participants qui faisaient partie des catégories d'emploi suivantes n'étaient pas admissibles à participer :

- Retraité;
- Sans emploi et n'en recherche pas;
- Maladie ou invalidité de longue durée;
- Préfère ne pas répondre.

Les participants ont également été sélectionnés pour s'assurer que les groupes comprenaient un mélange de genres, de niveau d'études et d'âge, et qu'ils seraient à l'aise d'exprimer leurs opinions devant les autres. Les exclusions normales de groupes de discussion étaient en place (recherche en marketing, médias et emploi au sein du gouvernement fédéral, et participation récente aux groupes de discussion connexes). Tous les participants ont reçu 100 \$ en reconnaissance de leur temps, à l'exception des participants de Vancouver qui ont reçu 135 \$, ceux de Sudbury qui ont reçu 125 \$ et ceux de Yellowknife qui ont reçu 125 \$, conformément aux incitatifs standards pour ces régions.

Les participants ont été recrutés en ligne à partir de groupes de discussion et ont reçu le questionnaire de recrutement en ligne (voir l'Annexe C). Seules les personnes admissibles ont été invitées à participer aux discussions de groupe. Dans l'ensemble des groupes, 100 participants ont été recrutés et 79 y ont participé.

Les discussions de groupes ont fait l'objet d'enregistrement audio et vidéo aux fins d'une analyse subséquente par l'équipe de recherche. Au cours du processus de recrutement, les participants ont donné leur consentement à un tel enregistrement et ont obtenu l'assurance du respect de leur anonymat.

Modération

Nik Nanos, chercheur principal et modérateur, a animé les séances des groupes de discussion à Sudbury, à Vancouver et à Yellowknife. Lévy Muhizi, modérateur intermédiaire, a animé les séances de groupe de discussion à Moncton, à Halifax et à Montréal. Sarah Lafleur, modératrice intermédiaire, a animé la séance de discussion de groupe à Trois-Rivières.

Tous les travaux de recherche qualitative ont été menés conformément aux normes professionnelles et aux lois gouvernementales applicables (p. ex., *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* [LPRPDE]).

Profil du participant

Profil	Nombre de participants
Sexe	Nombre
Homme	42
Femme	36
Autre	1
Âge	Nombre
De 18 à 34 ans	29
De 35 à 44 ans	12
De 45 à 54 ans	18
De 55 à 65 ans	20

Profil	Nombre de participants
Revenu	Nombre
Moins de 20 000 \$	3
De 20 000 \$ à moins de 40 000 \$	14
De 40 000 \$ à moins de 60 000 \$	13
De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$	12
De 80 000 \$ à moins de 100 000 \$	12
De 100 000 \$ à moins de 120 000 \$	6
De 120 000 \$ à moins de 150 000 \$	6
Plus de 150 000 \$	11
Je préfère ne pas répondre	2
Statut d'emploi	Nombre
Employé à temps plein	52
Employé à temps partiel	10
Travailleur indépendant	8
Parent à temps plein	2
Étudiant	2
Sans emploi, mais à la recherche	5
Total	79

Annexe B : Questionnaire

B.1 SCRIPT DE RECRUTEMENT PAR TÉLÉPHONE [POUR LES RECRUES DU PANEL PROBABILISTE HYBRIDE NON-NANOS]

Bonjour/Bonsoir, comment allez-vous? Mon nom est ____ et je vous appelle de la part de Nanos Research, une société nationale de recherche sur l'opinion publique. Nous menons un sondage de 15 minutes au nom du gouvernement du Canada et vous avez été sélectionné au hasard pour y participer.

Votre participation est strictement confidentielle et vos réponses resteront anonymes. Ce projet a été enregistré auprès du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien et est administré conformément aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de la Loi sur l'accès à l'information et de toute autre loi pertinente.

Le sondage sera mené en ligne, mais j'aimerais d'abord vous poser quelques questions afin de confirmer si vous êtes éligible pour participer. Si tel est le cas, je vais vous demander de nous donner votre adresse courriel afin de nous permettre de vous faire parvenir le sondage.

Puis-je vous poser quelques questions pour confirmer que vous êtes bel et bien éligible?

[S'IL CONSENT, CONTINUER]

[S'IL REFUSE, REMERCIER ET METTRE FIN À L'ENTREVUE]

A. Avez-vous 18 ans ou plus?

- Oui
- Non (demandez si une autre personne à la maison a 18 ans ou plus – si non, remerciez la personne et mettez fin à l'entrevue)

B. Est-ce que vous ou quelqu'un de votre famille immédiate travaillez dans l'un des secteurs suivants?

- Société d'études de marché
- Agence de publicité
- Télévision, radio, médias

Si "oui" à l'une des professions ci-dessus - Remerciez et mettez fin à l'entrevue.

C. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous participé à un sondage pour le gouvernement du Canada?

- Oui (Mettez fin – non-qualifié)
- Non

D. Pouvez-vous me dire votre statut d'emploi actuel?

- | | |
|--|---|
| Employé(e) à temps plein (un employeur) | 1 |
| Employé(e) à temps plein (plus d'un employeur) | 2 |
| Employé(e) à temps partiel (un employeur) | 3 |

Employé(e) à temps partiel (plus d'un employeur)	4
Indépendant(e).....	5
Sans emploi mais à la recherche d'un emploi	6
Sans emploi et n'est pas en recherche d'emploi/Congé maladie de longue durée ou handicapé(e)	7 [TERMINATE]
Parent à temps plein, personne au foyer	8
Retraité(e).....	9 [TERMINATE]
Étudiant(e) fréquentant l'école à temps plein	10
Militaire	11
Autre- Veuillez préciser	20 [TERMINATE]
Je préfère ne pas répondre	99 [TERMINATE]

E. [Par observation seulement, ne demandez pas] Langue de l'entrevue: ____

F. [Par observation seulement, ne pas demander] Mode d'entrevue: ____ [téléphone cellulaire vs ligne fixe]

[SI QUALIFIÉ – NOTER L'E-MAIL]

Merci pour votre temps. Vous recevrez le sondage dans les prochaines 12 à 24 heures. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez répondre au sondage par téléphone, n'hésitez pas à contacter à tout moment la chercheuse principale du projet, Jennifer Henwood, à jhenwood@nanosresearch.com. Je vous souhaite de passer une bonne journée.

B.2 QUESTIONNAIRE POUR SONDAGE EN LIGNE

Nous vous remercions de votre intérêt à participer à ce sondage de recherche pour le gouvernement du Canada. Nanos a été embauché pour faire passer le sondage. If you prefer to take the survey in English, please select 'English' from the drop down menu at the top of the screen.

Le sondage dure environ 15 minutes, s'effectue sur une base volontaire et est entièrement confidentiel. Vos réponses resteront anonymes. Ce sondage est conforme aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur l'accès à l'information et d'autres lois pertinentes.

Ce projet de recherche est enregistré auprès du Service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien qui vous permet de vérifier sa légitimité et de faire part de vos commentaires. Si vous avez des commentaires sur cette recherche, vous pouvez nous en faire part en allant à <https://canadianresearchinsightscouncil.ca/rvs/home/?lang=fr> et en utilisant le code du service de vérification des recherches : X.

Cliquez ici si vous souhaitez vérifier la légitimité de cette recherche. Pour consulter notre politique sur la protection des renseignements personnels, cliquez ici.

SÉLECTIONNEURS

S1. Êtes-vous âgé de 18 ans ou plus?

01. Oui CONTINUEZ

02. Non NOUS VOUS REMERCIONS/LE SONDAGE PREND FIN ICI

MESSAGE 1 POUR METTRE FIN AU SONDAGE : « Nous vous remercions de vouloir participer à ce sondage, mais vous devez être âgé d'au moins 18 ans pour y participer. »

S2. Est-ce que vous, ou un membre de votre famille ou de votre ménage, travaillez dans l'un des secteurs suivants?

01. Entreprise d'études de marché [FIN DU SONDAGE]

02. Télévision, radio ou médias d'information [FIN DU SONDAGE]

03. Agence de publicité [FIN DU SONDAGE]

04. Aucune de ces réponses

MESSAGE DE REMERCIEMENT/POUR METTRE AU SONDAGE : « Nous vous remercions de vouloir participer à ce sondage, mais vous ne répondez pas aux critères d'admissibilité de cette étude. »

S3. Dans quelle province ou quel territoire vivez-vous?

01. Terre-Neuve-et-Labrador

02. île-du-Prince-Édouard

03. Nouvelle-Écosse

04. Nouveau-Brunswick

05. Québec

06. Ontario

07. Manitoba

08. Saskatchewan

09. Alberta

10. Colombie-Britannique

11. Yukon

12. Territoires du Nord-Ouest

13. Nunavut

99. Je préfère ne pas répondre [FIN DU SONDAGE]

S4. Quelle est votre année de naissance?

01. Inscrivez l'année : _____

99. Je préfère ne pas répondre

[SI L'ÂGE EST ÉGAL À 66 ANS OU PLUS – FIN DU SONDAGE]

S5. [SI LA RÉPONSE À S4 = 99] Pouvez-vous me dire à quelle catégorie d'âge vous appartenez?

01. De 18 à 24 ans

02. De 25 à 34 ans

03. De 35 à 44 ans

04. De 45 à 54 ans

05. De 55 à 65 ans

06. 66 ans ou plus [FIN DU SONDAGE]

99. Je préfère ne pas répondre

S6. Quel est votre genre?

01. Femme

02. Homme

03. Autre genre (veuillez préciser)

Je préfère ne pas répondre

S7. Quel est votre statut d'emploi courant?

01. Employé à temps plein (un seul employeur)

02. Employé à temps plein (plus d'un employeur)

03. Employé à temps partiel (un employeur)

04. Employé à temps partiel (plus d'un employeur)

05. Travailleur indépendant

06. Sans emploi, mais à la recherche de travail

07. Sans emploi et ne cherche pas de travail/maladie de longue durée ou invalidité [FIN DU SONDAGE]

08. Parent à temps plein, personne au foyer

09. Retraité [FIN DU SONDAGE]

10. Étudiant à temps plein

11. Militaire

012. Autre – Veuillez préciser [FIN DU SONDAGE]

013. Je préfère ne pas répondre [FIN DU SONDAGE]

014. S.O. [FIN DU SONDAGE]

SECTION 1 – INTERRUPTION DE RÉMUNÉRATION

En pensant à votre expérience professionnelle, avez-vous déjà été confronté à une interruption de rémunération? Une interruption de la rémunération, ou une perte de salaire, se produit lorsque l'emploi prend fin ou que l'employé quitte son emploi en raison d'une grossesse, d'une blessure, d'une maladie, d'une retraite, d'une mise à pied, d'un congé non payé, d'un licenciement, d'une adoption ou d'un congé de soignant.

Oui

Non

Je préfère ne pas répondre [FIN DU SONDAGE]

Je n'ai pas d'expérience de travail [FIN DU SONDAGE]

[DEMANDEZ SEULEMENT SI Q1 = OUI]

Quand avez-vous subi votre dernière interruption de rémunération? Était-ce...

Au cours des 12 derniers mois

Il y a plus d'un an, mais moins de deux ans

Il y a plus de deux ans, mais moins de trois ans

Il y a plus de trois ans, mais moins de cinq ans

Il y a plus de cinq ans

Je ne me souviens pas

Je préfère ne pas répondre

[DEMANDEZ SEULEMENT SI Q1 = OUI]

Pendant cette période, avez-vous reçu des prestations d'assurance-emploi?

Oui, j'ai présenté une demande et j'ai reçu des prestations d'assurance-emploi

Non, j'ai présenté une demande d'assurance-emploi, mais je n'ai pas reçu de prestations

Non, je n'ai pas présenté de demande et je n'ai pas reçu de prestations d'assurance-emploi

Je ne suis pas certain/Je ne me souviens pas

Je préfère ne pas répondre

[DEMANDEZ SEULEMENT SI Q3 = OUI]

Combien de temps avez-vous attendu pour votre premier paiement?

Deux semaines ou moins

De 3 à 4 semaines

Plus de 4 semaines

Je ne suis pas certain/Je ne me souviens pas

Je préfère ne pas répondre

[DEMANDEZ SEULEMENT SI Q3 = OUI]

Avez-vous travaillé à temps partiel ou pendant des semaines complètes pendant que vous receviez des prestations d'assurance-emploi?

Oui

Non

Je ne suis pas certain/Je ne me souviens pas

Je préfère ne pas répondre

[DEMANDEZ SEULEMENT SI Q5 = OUI]

Vous avez indiqué que vous avez travaillé à temps partiel ou pendant des semaines complètes pendant que vous receviez des prestations d'assurance-emploi. Veuillez indiquer dans quelle mesure il vous a été difficile ou facile de calculer vos heures et votre rémunération sur la base d'une semaine civile allant du dimanche au samedi.

Très facile

Plutôt facile

Neutre

Plutôt difficile

Très difficile

Je ne suis pas certain/Je ne me souviens pas

Je préfère ne pas répondre

[À DEMANDER À TOUS]

Avez-vous déjà changé d'employeur au cours de l'année civile (de janvier à décembre)?

Oui

Non

Je préfère ne pas répondre

[DEMANDEZ SEULEMENT SI Q7 = OUI]

Lorsque vous avez changé d'employeur, lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre expérience en ce qui concerne l'obtention d'un feuillet T4 de votre ancien employeur?

[LISEZ DE MANIÈRE ALÉATOIRE]

J'ai demandé et reçu le feuillet T4 rapidement

J'ai demandé le feuillet T4, mais il a fallu beaucoup de temps pour le recevoir

J'ai demandé le feuillet T4, mais je ne l'ai pas reçu

- Je n'ai pas demandé ou reçu de feuillet T4
- Je n'ai pas demandé de feuillet T4, mais j'en ai reçu un
- Je ne suis pas certain/Je ne me souviens pas [QUESTION D'ANCRAGE]
- Je préfère ne pas répondre

SECTION 2 – PRÉPARATION DE DÉCLARATION DE REVENUS

Avez-vous envoyé une déclaration de revenus [QUÉBEC SEULEMENT : fédérale] au cours de la dernière année?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

[DEMANDEZ SEULEMENT SI Q9 = NON]

Vous avez indiqué que vous n'avez pas produit votre déclaration de revenus au cours de la dernière année. Parmi les raisons suivantes, laquelle décrit le mieux cette situation? Sélectionnez une seule réponse.

[LISEZ DE MANIÈRE ALÉATOIRE]

- Le processus fiscal est trop confus ou compliqué
- Il me manquait des documents
- Je n'ai pas les moyens de m'adresser à un professionnel
- J'ai peur de devoir de l'argent au gouvernement
- Je n'avais pas envie de le faire
- Circonstances personnelles difficiles
- Autre (veuillez préciser)
- Aucune de ces réponses

[DEMANDEZ SEULEMENT SI Q9 = OUI]

Avez-vous préparé votre déclaration de revenus par vous-même, ou avez-vous reçu de l'aide de quelqu'un d'autre? Si vous avez utilisé un logiciel d'impôt, cela est considéré comme remplir votre déclaration par vous-même. [SUIVI]

- Je l'ai préparée par moi-même
- J'ai reçu de l'aide
- Je ne sais pas

[DEMANDEZ SEULEMENT SI Q11 = AIDE REÇUE]

De qui avez-vous reçu de l'aide? [SUIVI]

[LISEZ DE MANIÈRE ALÉATOIRE]

Membre de la famille ou ami

Préparateur de déclarations de revenus/comptable professionnel (comprend des entreprises comme H&R Block)

Programme des bénévoles pour aider les gens à remplir leurs déclarations de revenus

Autre (veuillez préciser)

Je ne sais pas

[DEMANDEZ SEULEMENT SI Q9 = OUI]

De quelle façon avez-vous soumis votre déclaration de revenus la plus récente? [SUIVI]

[ALTERNEZ LES DEUX RÉPONSES PRINCIPALES]

Par la poste

En ligne (comprend les fichiers électroniques et IMPÔTNET)

Autre façon

Je ne sais pas ou préfère ne pas répondre

Êtes-vous inscrit au service en ligne Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada? Mon dossier est un service en ligne qui vous permet entre autres de faire le suivi de votre remboursement, de visualiser ou de modifier votre déclaration, de vérifier les versements de vos prestations et de vos crédits, d'afficher votre plafond de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite, d'effectuer un dépôt direct, et de recevoir du courrier électronique.

Oui

Non

Je ne sais pas

[DEMANDEZ SEULEMENT SI Q14 = OUI]

Veuillez évaluer la mesure dans laquelle vous êtes satisfait ou insatisfait des fonctions suivantes des services en ligne de Mon dossier de l'Agence.

[LISEZ DE MANIÈRE ALÉATOIRE]

Conception

Utilité

Navigation

Très satisfait

Plutôt satisfait

Indifférent

Plutôt insatisfait

Très insatisfait

Je ne sais pas

Êtes-vous inscrit au service Mon dossier Service Canada de Service Canada? Mon dossier Service Canada est un portail en ligne sécurisé qui vous permet de consulter et de mettre à jour vos renseignements sur l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada, le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse.

Oui

Non

Je ne sais pas

[DEMANDEZ SEULEMENT SI Q18 = OUI]

Veuillez évaluer la mesure dans laquelle vous êtes satisfait ou insatisfait des fonctions suivantes de la page des services en ligne Mon dossier Service Canada de Service Canada.

[LISEZ DE MANIÈRE ALÉATOIRE]

Conception

Utilité

Navigation

Très satisfait

Plutôt satisfait

Indifférent

Plutôt insatisfait

Très insatisfait

Je ne sais pas

Section 3 – Le projet de paie électronique

Avant aujourd'hui, aviez-vous entendu parler de l'initiative du projet de paie électronique du gouvernement du Canada?

J'en ai entendu parler

Rien entendu

[MONTREZ SUR UN ÉCRAN SÉPARÉ]

À propos de l'initiative du projet de paie électronique

Le gouvernement du Canada cherche à mettre à niveau le système qui est actuellement utilisé pour échanger et stocker les renseignements sur les employés qui sont soumis par les employeurs. Ces renseignements sur les employés peuvent comprendre les données sur la paie, l'emploi et les données démographiques.

La paie électronique ne sera pas un système de traitement de la paie géré par le gouvernement du Canada. Il s'agit d'un service d'information qui consigne des données à partir de systèmes de paie et qui les partage avec d'autres ministères du gouvernement en fonction de leurs exigences d'exécution de programmes et de prestation de services.

Dans le système actuel, les employeurs fournissent des renseignements sur les employés au gouvernement à certaines occasions, comme lorsque des feuillets T4 sont émis ou lorsqu'un relevé d'emploi est généré. Les employeurs doivent souvent fournir ces mêmes renseignements à plusieurs ministères du gouvernement. Le nouveau service de paie électronique comprendrait plutôt des renseignements en temps quasi réel qui sont envoyés et mis à jour chaque fois que l'employeur les traite de son côté (p. ex., chaque période de paie), et les données seraient sauvegardées dans des archives sécurisées qui pourraient être mises à jour et consultées par tous les ministères du gouvernement.

La paie électronique pourrait profiter aux employeurs canadiens, car elle réduirait les tâches administratives actuellement associées à l'échange de renseignements sur la paie et éliminerait la nécessité pour eux de fournir les mêmes mises à jour à plusieurs reprises.

Cette initiative pourrait également profiter aux travailleurs canadiens. Elle pourrait fournir une plateforme permettant aux particuliers de consulter, de gérer et de mettre à jour leurs renseignements sur la paie et les données démographiques en un seul endroit. Ce service de paie électronique pourrait également éliminer la nécessité pour les Canadiens de communiquer avec différents ministères lorsqu'ils mettent à jour leurs renseignements (p. ex., lorsqu'ils signalent un changement d'adresse ou d'état civil) et aider à simplifier la prestation des services du gouvernement aux Canadiens.

[NOUVEL ÉCRAN]

En pensant à un service de paie électronique possible, veuillez lire les résultats potentiels suivants et indiquer dans quelle mesure chacun a une incidence positive ou négative sur votre impression de l'initiative.

Très positif

Plutôt positif

Neutre

Plutôt négatif

Très négatif

Je ne sais pas

[LISEZ DE MANIÈRE ALÉATOIRE, MONTREZ UN ÉLÉMENT PAR ÉCRAN]

Réduire la nécessité pour vous de signaler les mêmes renseignements au gouvernement à plusieurs reprises. Par exemple, signaler un changement d'adresse une fois et savoir qu'elle sera mise à jour dans l'ensemble des ministères du gouvernement.

Votre employeur fournit vos renseignements sur le revenu au gouvernement avec chaque paie afin qu'ils soient toujours à jour (au lieu de les fournir chaque année avec le feuillet T4 ou lorsqu'un relevé d'emploi est requis).

Réduire les tâches administratives associées à l'échange de renseignements sur la paie pour les employeurs canadiens.

Simplifier la mise en œuvre des prestations et des services gouvernementaux aux Canadiens.

Avoir un accès numérique à votre propre dossier de paie électronique et être en mesure d'utiliser ces renseignements comme une « preuve de revenu » valide pour vous aider avec des choses comme les demandes de crédit, l'admissibilité à un prêt ou à une hypothèque, ou la signature d'un bail pour un appartement ou une voiture.

[NOUVEL ÉCRAN]

À l'aide de l'échelle ci-dessous, veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes préoccupé ou non par les éléments suivants.

Très préoccupé

Plutôt préoccupé

Neutre

Plutôt pas préoccupé

Pas du tout préoccupé

Je ne sais pas

[LISEZ DE MANIÈRE ALÉATOIRE, MONTREZ UN ÉLÉMENT PAR ÉCRAN]

Faire stocker vos renseignements sur la paie, l'emploi ou les données démographiques dans un seul système exploité par le gouvernement plutôt que dans plusieurs systèmes exploités par plusieurs ministères.

Faire en sorte que le gouvernement ait accès à vos renseignements sur la paie, l'emploi ou les données démographiques aux fins d'administration des programmes et des avantages sociaux du gouvernement.

Le gouvernement coordonne vos renseignements sur la paie, l'emploi ou les données démographiques dans l'ensemble des ministères afin de déterminer plus efficacement si vous êtes admissible aux avantages sociaux et aux services.

[NOUVEL ÉCRAN]

En ce qui concerne, plus particulièrement, un service de paie électronique qui permettrait au gouvernement de mettre à jour et de coordonner vos renseignements dans l'ensemble des ministères, veuillez indiquer dans quelle mesure les éléments suivants aurait un impact positif ou négatif sur vos points de vue.

Très positif

Plutôt positif

Neutre

Plutôt négatif

Très négatif

Je ne sais pas

[LISEZ DE MANIÈRE ALÉATOIRE, MONTREZ UN ÉLÉMENT PAR ÉCRAN]

Si l'accès à vos renseignements a été effectué uniquement selon le principe du « besoin de savoir » (c.-à-d. que différents ministères n'y ont accès que lorsque cela est nécessaire à des fins précises et légitimes).

Si la coordination des renseignements a été effectuée au moyen de canaux sécurisés.

Si la coordination des renseignements a amélioré l'efficacité du gouvernement.

[NOUVEL ÉCRAN]

Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre point de vue personnel?

[ALTERNEZ LES ÉNONCÉS]

La sécurité et la confidentialité de mes données personnelles sont ce qui est le plus important pour moi.

La commodité d'avoir toutes mes données personnelles et d'emploi à un seul endroit et de pouvoir y accéder quand je le souhaite est ce qui est de plus important pour moi.

La sécurité des données, la confidentialité et la commodité sont tout aussi importantes. [QUESTION D'ANCRAGE]

Je ne sais pas

[NOUVEL ÉCRAN]

Pour les énoncés suivants, veuillez indiquer s'ils sont importants pour vous lorsque vous songez à un futur service de paie, d'emploi et de renseignements démographiques en temps réel.

Très important

Plutôt important

Indifférent

Pas très important

Pas du tout important

Je ne sais pas

[LISEZ DE MANIÈRE ALÉATOIRE, MONTREZ UN ÉLÉMENT PAR ÉCRAN]

Rendre le processus d'admissibilité aux prestations fédérales, comme l'assurance-emploi, plus efficace et moins long.

Réduire la nécessité pour vous de fournir des documents à l'appui lorsque vous présentez une demande pour certaines prestations du gouvernement.

Être en mesure de voir vos renseignements à jour sur la paie tout au long de l'année.

Être en mesure d'avoir accès à tous vos renseignements sur le revenu (p. ex., salaires, traitements, impôts payés) à un seul endroit.

Savoir que lorsque vous devez mettre à jour vos renseignements (p. ex., changement d'adresse, état civil, etc.), vous en informez le gouvernement UNE FOIS et ils seront mis à jour dans l'ensemble des ministères.

Préremplir (par le gouvernement) certains champs de données dans les formulaires couramment utilisés (p. ex., adresse domiciliaire, numéro de téléphone, état civil, etc.).

Avoir la capacité de voir ou de vérifier les renseignements sur les salaires et les traitements associés à votre numéro d'assurance sociale à votre convenance.

Faciliter l'accès aux données pertinentes dans l'ensemble des ministères du gouvernement afin qu'ils n'aient pas besoin de demander aux employeurs, aux propriétaires d'entreprise ou aux responsables du traitement de la paie des renseignements que le gouvernement possède déjà.

Avoir la capacité de corriger facilement les erreurs que vous pourriez trouver dans vos renseignements personnels.

[NOUVEL ÉCRAN]

Pour ces derniers énoncés, veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

Totalement d'accord

Plutôt d'accord

Ni en accord ni en désaccord

Plutôt en désaccord

Totalement en désaccord

Je ne sais pas

[LISEZ DE MANIÈRE ALÉATOIRE, MONTREZ UN ÉLÉMENT PAR ÉCRAN]

Je fais confiance au gouvernement du Canada pour assurer la sécurité de mes renseignements personnels.

J'espère que les différents ministères du gouvernement fédéral n'utiliseront mes données personnelles que lorsque cela est nécessaire.

Je souhaite que mon employeur obtienne mon consentement avant de communiquer mes renseignements au gouvernement du Canada.

Je pense que le service de paie électronique a le potentiel de profiter aux Canadiens ordinaires comme moi.

Le gouvernement du Canada devrait élaborer et mettre en œuvre un service de paie électronique. C'est-à-dire un service amélioré qui permettrait de mieux coordonner la paie, l'emploi et les renseignements démographiques des Canadiens.

SECTION DÉMOGRAPHIQUE

D1. Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous avez atteint? NE LISEZ PAS LA LISTE

[N'AUTORISEZ QU'UN SEUL CODE]

01 – 8e année ou moins

02 – Études secondaires non terminées

03 – Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent

04 – Apprentissage enregistré ou autre certificat ou diplôme d'une école de métiers

- 05 – Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'une institution non universitaire
- 06 – Certificat ou diplôme universitaire inférieur à un baccalauréat
- 07 – Baccalauréat
- 08 – Diplôme d'études supérieures au-delà du baccalauréat
- 99 – Je ne sais pas/je refuse de répondre

D2. Veuillez me dire laquelle des catégories suivantes représente le mieux votre revenu total de ménage en 2022 (c'est-à-dire vous-même et les autres membres de votre ménage), avant impôts. [N'AUTORISEZ QU'UN SEUL CODE]

- 01 – Moins de 20 000 \$
- 02 – De 20 000 \$ à moins de 40 000 \$
- 03 – De 40 000 \$ à moins de 60 000 \$
- 04 – De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$
- 05 – De 80 000 \$ à moins de 100 000 \$
- 06 – De 100 000 \$ à moins de 120 000 \$
- 07 – De 120 000 \$ à moins de 150 000 \$
- 08 – 150 000 \$ ou plus
- 99 – Je ne sais pas/je refuse de répondre

D3. Faites-vous partie de la population autochtone, c'est-à-dire Premières Nations, Métis ou Inuk? Les Premières Nations comprennent les Indiens inscrits et les Indiens non-inscrits.

[N'AUTORISEZ QU'UN SEUL CODE]

- 01 Oui
- 02 Non
- 99 Je préfère ne pas répondre

D4. Est-ce que vous vous définissez comme une personne en situation de handicap? Une personne en situation de handicap est une personne qui a une déficience à long terme ou récurrente (comme la vision, l'ouïe, la mobilité, la souplesse, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, le développement, la mémoire ou la santé mentale) qui limite ses activités quotidiennes à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison (comme l'école, le travail ou la collectivité en général).

[N'AUTORISEZ QU'UN SEUL CODE]

- 01 Oui
- 02 Non
- 03 Je ne sais pas
- 99 Je préfère ne pas répondre

D5. Veuillez indiquer les 3 premiers chiffres de votre code postal.

[FORMAT A1A]

RÉPONSE FOURNIE VOLONTAIREMENT

99 – Je ne sais pas/je refuse de répondre

Voilà qui met fin à ce sondage. Ce sondage a été mené au nom de l'Agence du revenu du Canada. Au cours des prochains mois, le rapport sera disponible à partir de Bibliothèque et Archives Canada. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à ce sondage. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Annexe C : Instruments de recherche qualitative

Sélectionneur de recrutement - Paie électronique de l'Agence du revenu du Canada

[PROFIL : Canadiens âgés de 18 à 65 ans qui travaillent actuellement à temps plein, à temps partiel, sans emploi ou qui s'identifient comme étudiants. * À WINNIPEG SEULEMENT : Canadiens autochtones âgés de 18 à 65 ans qui travaillent actuellement à temps plein, à temps partiel, sans emploi ou qui s'identifient comme étudiants]

Bonjour, je m'appelle _____, je travaille pour Nanos Research. Nanos Research a été mandaté pour mener une étude dans votre communauté et nous aimerions vous inviter à y participer. La recherche est effectuée au nom du gouvernement du Canada. L'étude comporterait une discussion en groupe de 120 minutes en personne qui aura lieu le [INSÉREZ LA DATE/PENDANT LA JOURNÉE OU LA SOIRÉE]. Pour votre participation, vous recevrez 100 \$. Si vous souhaitez participer, veuillez répondre aux questions suivantes.

- Genre : (par observation - ne pas demander)
 - Homme ½ participants dans chaque groupe de recrues
 - Femme ½ participants dans chaque groupe de recrues
- Quelle est votre année de naissance? _____ – Personnes âgées de 18 à 65 ans seulement – **Assurez-vous de combiner les deux**
- Quel est votre statut d'emploi courant?
 - Employé à temps plein 1
 - Employé à temps partiel..... 2
 - Travailleur indépendant 3
 - Sans emploi, mais à la recherche de travail 4
 - Sans emploi et ne cherche pas de travail/maladie de longue durée ou invalidité 5 ... [TERMINEZ]
 - Parent à temps plein, personne au foyer 6
 - À la retraite..... 7 ... [TERMINEZ]
 - Étudiant à temps plein 8
 - Militaire 9
 - Autre : veuillez préciser 20
 - Préfère ne pas répondre..... 12 [TERMINEZ]
 - Ne s'applique pas 99 [TERMINEZ]
- Avez-vous déjà travaillé dans l'une des industries suivantes?
Lisez la liste – TERMINEZ si la réponse est « Oui » à l'une ou l'autre des questions 4 ou 5.

	<u>Q4</u>		<u>Q5</u>	
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
Recherche en marketing.....	[]	[]	[]	[]

Publicité..... [] [] [] []
 Tous les médias (radio, télévision, presse écrite)..... [] [] [] []
 Relations publiques [] [] [] []

5. Y a-t-il des membres de votre famille qui travaillent actuellement pour... **RÉPÉTEZ LA LISTE CI-DESSUS**

6. Avez-vous déjà participé à une discussion de groupe ou à une entrevue qui a été organisée à l'avance et pour laquelle vous avez reçu une somme d'argent?

Oui [] – **Maximum de la moitié du nombre total de recrues
moitié du nombre total de recrues**

Non [] – **Au moins la**

REMARQUE : Si la réponse est « non », passez à la question 11.

7. À combien de groupes ou d'entrevues avez-vous participé? _____ - **TERMINEZ si la recrue a participé à plus de cinq groupes**

8. Quand avez-vous participé à un groupe de discussion ou à une entrevue pour la dernière fois? _____ mois - **TERMINEZ si c'était au cours des six derniers mois**

9. Quels sujets avez-vous abordés? _____ - **TERMINEZ si le sujet était lié à l'Agence**

10. Avez-vous été invité à participer à un groupe de discussion ou à une entrevue dans un avenir rapproché?

Oui [] – **TERMINEZ**

Non []

11. Avec lequel des éléments suivants vous identifiez-vous le mieux?

Blanc..... 1
 Asiatique du Sud (p. ex., Indien d'Asie, Pakistanais ou Sri-Lankais) 2
 Chinois..... 3
 Noir..... 4
 Philippin..... 5
 Latino-Américain 6
 Arabe 7
 Asiatique du Sud-est (p. ex., Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens, Thaïlandais, etc.) 8
 Asiatique de l'Ouest (p. ex., Iranien et Afghan)..... 9
 Coréen 10
 Japonais..... 11
 Premières Nations, Métis ou Inuit 12
 Autre – préciser 20
 Préfère ne pas répondre 77

12. Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux le revenu de votre ménage, c'est-à-dire le revenu de toutes les personnes qui vivent à votre résidence [lire la liste] – **Assurez-vous de créer un groupe mixte**

- Moins de 20 000 \$ []
 Entre 20 000 \$ et un peu moins de 40 000 \$..... []
 Entre 40 000 \$ et un peu moins de 60 000 \$..... []
 Entre 60 000 \$ et un peu moins de 80 000 \$..... []
 Entre 80 000 \$ et un peu moins de 100 000 \$..... []
 Entre 100 000 \$ et un peu moins de 120 000 \$..... []
 Entre 120 000 \$ et un peu moins de 150 000 \$..... []
 150 000 \$ et plus []
 Préfère ne pas répondre..... []

13. On pourrait vous demander de rédiger vos réponses à un questionnaire, de lire un document ou de regarder une vidéo pendant la séance de discussion en personne. Avez-vous des préoccupations ou auriez-vous besoin de mesures d'adaptation pour faciliter votre participation au groupe? [OUVERTURE]

14. Les participants aux discussions de groupe sont invités à exprimer leurs opinions et leurs réflexions et parfois même à expliquer leurs sentiments aux autres membres du groupe. Dans quelle mesure êtes-vous à l'aise d'exprimer vos opinions devant les autres?

Êtes-vous ... (lisez la liste)

- | | |
|-------------------|----------------|
| Très à l'aise | [] |
| À l'aise | [] |
| Assez à l'aise | [] - TERMINEZ |
| Pas très à l'aise | [] - TERMINEZ |
| Très mal à l'aise | [] - TERMINEZ |

REMARQUE : TOUS LES PARTICIPANTS DOIVENT AVOIR UNE GRANDE FACILITÉ D'EXPRESSION, ET ÊTRE EXTRAVERTIS ET DISPOSÉS À EXPRIMER LEURS IDÉES FACILEMENT ET OUVERTEMENT.

Nous aimerions vous inviter à participer à cette étude, qui comprendra un groupe de discussion qui sera animé par un animateur professionnel chevronné et qui durera environ 120 minutes. Vous recevrez 100 \$ pour votre temps. Seuls ceux qui se présenteront à la discussion de groupe à l'heure prévue recevront l'incitatif de 100 \$.

Si je pouvais simplement noter vos coordonnées. Pourriez-vous nous fournir votre adresse, votre adresse de courriel et votre numéro de téléphone?

Adresse : _____

Courriel :

Téléphone :

Veillez prendre un stylo et du papier pour prendre en note les détails suivants :

Les groupes de discussion se tiendront à :

Vancouver

Winnipeg [Autochtones seulement]

Yellowknife

Sudbury

Montréal

Trois-Rivières

Moncton

Halifax

Nanos Research est l'organisation indépendante qui gère cette initiative au nom du gouvernement du Canada et toutes vos réponses demeureront confidentielles et seront regroupées avec d'autres afin de déterminer les thèmes et les priorités communs. La réunion sera enregistrée à des fins de recherche seulement et tous vos commentaires demeureront anonymes et des observateurs peuvent également être présents pendant la discussion de groupe. En vous joignant à la réunion, vous consentez à être enregistré.

Nous vous appellerons ou vous enverrons un courriel pour vous le rappeler un jour à l'avance. Il est important que vous arriviez au moins 15 minutes avant la séance. Veuillez noter qu'à votre arrivée, vous pourriez devoir présenter une pièce d'identité avec photo sous la forme d'un permis de conduire provincial ou d'une carte d'assurance-maladie provinciale. Si vous avez besoin de lunettes, n'oubliez pas de les apporter à la séance. Si, pour une raison quelconque, vous devez annuler, veuillez nous en informer [INDIQUEZ LE COURRIEL OU LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE] afin que nous puissions inviter quelqu'un d'autre à occuper votre place.

Guide de discussion

Discussion	Notes et objectifs du modérateur	Heure
<p>Introduction</p> <p>Le modérateur se présente et définit son rôle, le délai de discussion (90 à 120 minutes), encourage tous les participants à parler.</p> <p>Annonce d'enregistrement audio/vidéo (et présence d'observateurs). La réunion sera enregistrée à des fins de recherche seulement et tous vos commentaires demeureront anonymes.</p> <p>Il n'y a pas de bonne ni de mauvaise réponse. Je suis intéressé par vos idées en tant que personnes.</p>	<p>Faire en sorte que les participants se sentent à l'aise en expliquant clairement le processus.</p>	<p>3 minutes</p>
<p>Auto-présentation rapide – Faisons le tour du groupe et présentons-nous avec notre prénom et notre passe-temps préféré. Les participants se présentent au groupe (p. ex., prénom et passe-temps personnel préféré).</p> <p>Je veux être respectueux de votre temps et m'assurer que la discussion ne dépasse pas 90 minutes. Vous pourriez donc me voir faire avancer les choses et poser une question à seulement un ou deux d'entre vous avant de passer à la prochaine question. J'encourage tout le monde à lever la main s'ils souhaitent participer à la discussion. De cette façon, je peux m'assurer que je n'oublie personne et que vous avez l'occasion de faire part de vos points de vue.</p>	<p>Échauffement des répondants et liens de groupe.</p>	<p>5 minutes</p>
<p>Décrire l'objectif de la séance.</p> <p>[Ce soir/aujourd'hui], nous allons discuter de vos impressions sur une solution de paie électronique potentielle pour simplifier l'échange et le stockage des renseignements sur les employés entre les employeurs et le gouvernement du Canada.</p>	<p>Expliquer le sujet général.</p>	<p>2 minutes</p>

--	--	--

Discussion	Notes et objectifs du modérateur	Heure
<p><u>MODULE A : CONNAISSANCE ET COMPRÉHENSION D'UNE SOLUTION DE PAIE ÉLECTRONIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Nous discuterons d'abord de l'initiative de paie électronique du gouvernement du Canada en général.</p> <p>Avant aujourd'hui, aviez-vous entendu parler de l'initiative du projet de paie électronique du gouvernement du Canada?</p> <p>[SI ENTENDU] Qu'avez-vous entendu au sujet de cette initiative?</p> <p>Maintenant, j'ai un court document à vous faire remplir. Cela ne prendra que quelques minutes à remplir, puis nous discuterons des questions ensemble.</p> <p>[DOCUMENT 1] DÉFINITION : <i>Le gouvernement du Canada a lancé une initiative visant à étudier le développement d'une solution pour moderniser la façon dont les employeurs envoient les renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie aux ministères et aux organismes du gouvernement appelé « paie électronique ». Les renseignements fournis au moyen de la paie électronique seront les mêmes que les employeurs envoient actuellement au gouvernement du Canada. L'objectif est de réduire le fardeau administratif des entreprises qui consiste à fournir les mêmes renseignements à plusieurs ministères et organismes. La paie électronique ne sera pas un système de traitement de la paie géré par le gouvernement du Canada.</i></p> <p><i>Dans le système actuel, les employeurs fournissent des renseignements sur les employés au gouvernement à certaines occasions, comme lorsque des feuillets T4 sont émis ou lorsqu'un relevé d'emploi est généré. Les employeurs doivent souvent fournir ces mêmes renseignements à plusieurs ministères du gouvernement. Le nouveau service de paie électronique recevrait plutôt des renseignements qui sont envoyés et mis à jour chaque fois que l'employeur les traite de son</i></p>	<p>Évaluer la sensibilisation et la compréhension de la paie électronique et des concepts connexes.</p> <p>[DISTRIBUER LE DOCUMENT 1]</p>	<p>15 minutes</p>

<p><i>côté (p. ex., chaque période de paie), et les données seraient téléchargées dans un endroit sécuritaire qui pourrait être mis à jour et consulté par tous les ministères du gouvernement. En mettant à jour les renseignements sur la paie chaque fois que l'employeur les traite de son côté, le gouvernement du Canada sera en mesure d'améliorer l'exactitude et l'efficacité des services et des prestations qu'il offre aux citoyens canadiens.</i></p> <p>[DOCUMENT 1] Selon la description que vous venez d'être lue, comment évalueriez-vous votre impression de cette initiative de paie électronique sur une échelle de 0 à 10, où 0 est une impression très négative et 10 est une impression très positive?</p> <p>Pourquoi avez-vous cette impression?</p> <p>Trouvez-vous ce concept clair ou peu clair? Pourquoi? Quels renseignements sont nécessaires pour que ce concept soit plus clair?</p>		
---	--	--

Discussion	Notes et objectifs du modérateur	Heure
<p><u>MODULE B : POSSIBILITÉS ET PRÉOCCUPATIONS LIÉES À L'INITIATIVE DE PAIE ÉLECTRONIQUE</u></p> <p>Nous discuterons maintenant des défis et des possibilités potentiels liés à l'initiative de paie électronique du gouvernement du Canada.</p> <p>Quels éléments positifs, s'il y a lieu, vous viennent à l'esprit lorsque vous pensez à cette initiative de paie électronique?</p> <p>Quels éléments négatifs, s'il y a lieu, vous viennent à l'esprit lorsque vous pensez à cette initiative de paie électronique?</p> <p>Ensuite, j'ai un autre court document à vous faire remplir. Vous aurez environ 2 à 4 minutes pour le remplir. Nous poursuivrons ensuite notre discussion ensemble.</p> <p>[DOCUMENT 2] Sur une échelle de 0 à 10, où 0 n'est pas accessible du tout et où 10 est complètement accessible, comment évalueriez-vous votre capacité à accéder votre feuillet T4?</p> <p>Pourquoi l'avez-vous évalué de la sorte?</p> <p>[DOCUMENT 2] Sur une échelle de 0 à 10, où 0 n'est pas accessible du tout et que 10 est complètement accessible, comment évalueriez-vous votre capacité à accéder votre relevé d'emploi?</p> <p>Pourquoi l'avez-vous évalué de la sorte?</p>	<p>Explorer les préoccupations, les défis et les possibilités potentiels liés à la paie électronique.</p> <p>[DISTRIBUER LE DOCUMENT 2]</p>	<p>45 minutes</p>

<p>[DOCUMENT 2] Sur une échelle de 0 à 10, où 0 n'est pas accessible du tout et que 10 est complètement accessible, comment évalueriez-vous votre capacité à accéder les renseignements sur votre revenu total à un moment donné au cours de l'année?</p> <p>Pourquoi l'avez-vous évalué de la sorte?</p> <p>Comment obtenez-vous actuellement de votre employeur des renseignements sur votre revenu total à un moment donné au cours de l'année (p. ex., courriel, portail fourni par l'employeur, papier)?</p> <p>[SI UN PORTAIL FOURNI PAR L'EMPLOYEUR EST MENTIONNÉ CI-DESSUS] Pour ceux d'entre vous qui utilisent un portail fourni par un fournisseur de logiciels de paie par l'intermédiaire de votre employeur, cela fonctionne-t-il bien pour vous? Pourquoi ou pourquoi pas? [SI UN PORTAIL EST FACILE A UTILISER / NAVIGUER, DEMANDER: Qu'est-ce qui rend les portails de votre employeur faciles à utiliser/naviguer ?] Avez-vous été en mesure d'accéder à ce portail après avoir quitté cet employeur? Si oui, combien de temps avez-vous pu accéder à vos renseignements dans ce portail?</p> <p>Utilisez-vous les portails du gouvernement du Canada (Mon dossier de l'Agence, Mon dossier Service Canada) pour accéder à votre feuillet T4 ou à votre relevé d'emploi?</p> <p>[DOCUMENT 2]] Sur une échelle de 0 à 10, où 0 est fortement en désaccord et que 10 est fortement d'accord, veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant?</p> <p>Un service de paie électronique, tel que nous l'avons décrit, améliorerait ma capacité à accéder aux informations sur la paie (telles que la visualisation de mon T4, mon relevé d'emploi et d'autres informations personnelles)</p> <p>Pourquoi l'avez-vous évalué de la sorte?</p> <p>Seriez-vous à l'aise d'utiliser un éventuel portail du gouvernement du Canada pour accéder à vos renseignements sur la paie à l'avenir? Pourquoi ou pourquoi pas?</p> <p>Quelles sont vos préoccupations, s'il y a lieu, au sujet de cette initiative de paie électronique, où les renseignements en temps quasi réel sont envoyés et mis à jour chaque fois que l'employeur les traite à sa fin (p. ex., chaque période de paie) et les données sont ensuite sauvegardées dans un endroit gouvernemental sécurisé qui pourrait être mis à jour et accessible dans l'ensemble des ministères autorisés en fonction du besoin de savoir du programme? Y en a-t-il d'autres?</p> <p>[SI LE TEMPS LE PERMET] [SI NON MENTIONNÉ COMME UNE</p>		
--	--	--

<p>PRÉOCCUPATION] Faites-vous confiance au gouvernement du Canada pour assurer la sécurité de vos renseignements et y accéder uniquement selon le principe du besoin de savoir?</p> <p>[SI LE TEMPS LE MERMET] Si vous avez cerné une erreur potentielle dans vos données de paie électronique, comme une erreur sur votre feuillet T4 ou des renseignements personnels périmés, qui contacteriez-vous, le gouvernement du Canada ou votre employeur?</p> <p>Selon vous, quels obstacles pourraient survenir avec cette nouvelle façon de mettre à jour et de communiquer les renseignements sur l'emploi et la paie? Y en a-t-il d'autres?</p> <p>Selon vous, qui profiterait, le cas échéant, de la mise en œuvre de cette initiative? Pourquoi dites-vous cela?</p> <p>Quels seraient les plus grands avantages pour vous, le cas échéant, de la mise en œuvre de cette initiative? Pourquoi?</p> <p>Quels seraient les plus grands avantages pour les employeurs, le cas échéant, de la mise en œuvre de cette initiative? Pourquoi?</p>		
--	--	--

Discussion	Notes et objectifs du modérateur	Heure
<p><u>MODULE C : IDÉES POUR UNE PLATEFORME D'UTILISATEURS</u></p> <p>Parlons maintenant de la conception d'un outil de paie électronique pour ses utilisateurs (l'endroit où les utilisateurs auraient accès aux renseignements), y compris le grand public (employés/travailleurs) et les employeurs.</p> <p>En tant qu'employé, à quoi envisagez-vous cet outil? (MESSAGE, SI NÉCESSAIRE : Une application? Un portail sécurisé?)</p> <p>Qu'est-ce que l'outil devrait permettre aux utilisateurs de faire? Autre chose?</p> <p>Quelles sont les considérations qui devraient être prises lors de la conception de l'outil pour que les utilisateurs puissent accéder aux renseignements?</p> <p>Quelles seraient les caractéristiques les plus importantes que cet outil devrait avoir?</p>	<p>Recueillir des idées pour la conception d'une interface utilisateur de paie électronique.</p>	<p>15 minutes</p>

Quelles sont vos préoccupations, s'il y a lieu, en ce qui concerne l'outil pour les utilisateurs de la paie électronique?		
---	--	--

Discussion	Notes et objectifs du modérateur	Heure
<p><u>MODULE D : RECOMMANDATIONS ET COMMUNICATIONS</u></p> <p>Enfin, nous discuterons des recommandations et des messages clés pour la communication de cette initiative.</p> <p>Avez-vous une impression positive ou négative du terme « paie électronique » ? Pourquoi avez-vous cette impression ? [NOTE POUR LE MODÉRATEUR SI NÉCESSAIRE] Pensez-vous que le terme « paie électronique » prête à confusion ?</p> <p>Le terme reflète-t-il fidèlement l'initiative telle que nous l'avons expliquée? Pourquoi ou pourquoi pas?</p> <p>Quelles recommandations avez-vous, le cas échéant, pour le gouvernement du Canada dont il devrait tenir compte dans l'élaboration ou la mise en œuvre de cette initiative? Y en a-t-il d'autres?</p> <p>Quels devraient être les messages clés du gouvernement du Canada au moment de communiquer la nécessité de cette initiative de paie électronique au grand public? Où ces messages devraient-ils être communiqués?</p>	<p>Déterminer les recommandations, y compris les communications et la promotion.</p>	<p>10 minutes</p>

Discussion	Notes et objectifs du modérateur	Heure
<p><u>MODULE E : RÉCAPITULATION</u></p> <p><u>Vérifiez auprès des observateurs si des éléments de suivi ou des précisions sont nécessaires.</u></p> <p>Questions de suivi pour les participants, au besoin.</p> <p>Merci à tous et à toutes pour votre participation à la discussion. En reconnaissance de votre temps, vous recevrez 100 \$, qui vous sera fourni lorsque vous quitterez l'établissement. Veuillez vous assurer de fermer votre session afin que nous puissions vous fournir votre incitatif.</p>	<p>Établir que les objectifs ont été atteints.</p>	<p>5 minutes</p>